

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,
Mme GISELLE GALICHAN, commissaire.

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 18 mai 1999, à 19 heures 30
Sous-sol de la Cathédrale de Gaspé
20,. de la Cathédrale
Gaspé

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 MAI 1999	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
SUIVI SUR QUESTIONS DÉPOSÉES	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
RÉSEAU-ENVIRONNEMENT	3
Mme Nathalie Drapeau	
Mme ANGÈLE BÉLANGER	8
CRE GASPÉSIE-LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE	24
Mme Micheline Dubé	
COMITÉ DE PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT DE GASPÉ	34
Mme Margret Grenier	
M. Noël Grenier	

**SÉANCE DU 18 MAI 1999
SÉANCE DE LA SOIRÉE
SUIVI SUR QUESTIONS DÉPOSÉES**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Reprise de l'audience publique de la gestion de l'eau au Québec. Cet après-midi, dans les gens présents, il n'y avait que des hommes; alors ce soir, je pense que la situation s'est largement inversée.

10 Je rappelle que si vous voulez poser des questions, vous vous inscrivez auprès de notre secrétariat, à l'arrière, et quand vous serez invité à poser des questions, nous vous demandons de venir à la table. Vous vous adressez à la Commission et normalement, vous avez droit à 15 poser deux (2) questions, et la Commission va essayer de s'assurer qu'il y a des réponses à vos questions.

D'une manière très large, ici sont les représentants du ministère de l'Environnement et à la gauche, ici, une série de représentants d'autres ministères impliqués dans la gestion de l'eau au Québec.

20 Avant de vous passer la parole, j'ai une série de choses à vérifier. D'abord, auprès du ministère des Services sociaux et de la Santé, alors je pense, madame, que vous avez apporté trois (3) documents que vous voulez déposer auprès de la Commission?

25 **PAR Mme MARIE CHAGNON:**

Oui, c'est ça, j'ai apporté trois (3) documents en complément d'information sur le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques. Deux (2) des documents sont 30 tirés du site Internet d'Environnement Canada, et puis le troisième, c'est une fiche d'information qui nous avait été transmise par le coordonnateur du programme, dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Ça explique l'historique du programme, pourquoi c'est Environnement Canada qui est chargé de faire le contrôle de la qualité des eaux coquillières.

35 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors voulez-vous identifier ces trois (3) documents?

40 **PAR Mme MARIE CHAGNON:**

Alors premièrement, le premier document, c'est "Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques", c'est un document de six (6) pages.

45 Le deuxième s'intitule "Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques", mais ça commence avec "Responsabilités antérieures", avant avril 97.

50 Et puis le troisième document, c'est une fiche d'information, "Programme de salubrité des eaux coquillières, section protection du milieu aquatique, Direction de la protection de l'environnement".

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup, madame.

55 Alors monsieur Lapointe, je vois que vous avez travaillé pendant l'heure du souper. On vous avait demandé des informations sur, je pense, l'état des études hydrogéologiques de prospection du potentiel aquifère de la région, alors semble-t-il que vous avez des informations sur ça?

60 **PAR M. GILLES LAPOINTE:**

Je me suis procuré, et je pourrai vous déposer, immédiatement après la séance, monsieur le Président, l'étude de recherches et analyses de sites hydrogéologiques en Gaspésie. C'est fait par la firme Foratech internationale.

65 Bon, pour vous donner un aperçu de la table des matières, on parle, bon, du cadre environnemental, la géologie, hydrogéologie régionale, aquifère à fort potentiel, aquifère avec fortes probabilités de succès, bon, conclusions et recommandations.

70 Ça, c'est le volume 1. Il y a le volume 2, qui est sous forme, qui est exclusivement des cartes, je l'ai pas amené parce qu'on les a pas en double mais par contre, elles sont disponibles chez nous.

75 Il y a aussi, celui ici, c'est celui de la Gaspésie, qui est le secteur sur lequel on parle aujourd'hui, il y a d'autres études similaires qui ont été faites au Québec, dans d'autres régions. Si vous êtes intéressés à vous les procurer, je vais vous laisser ma carte d'affaires, à ce moment-là ce serait possible pour nous de vous les faire parvenir, on les a au centre de documentation ici, à Gaspé, éventuellement si vous en êtes intéressés.

80 Celui-ci est disponible, je vais vous le laisser.

PAR LE PRÉSIDENT:

85 C'est intéressant de connaître l'existence de ça, et si on doit travailler sur ces choses-là, bien, on vous les demandera.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
RÉSEAU-ENVIRONNEMENT**

90 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'invite maintenant madame Nathalie Drapeau, s'il vous plaît.

95 **PAR Mme NATHALIE DRAPEAU:**

95 Bonsoir monsieur le Président, bonsoir madame la Commissaire, bonsoir à tous! Mon nom est Nathalie Drapeau, présidente de Réseau-Environnement.

100 Ce soir, mes questions portent sur une information sur laquelle on aimerait obtenir des réponses, mentionnée dans le rapport annuel du MEF, qui était le MEF à l'époque, 97-98.

105 Dans ce rapport annuel là, il y a une stratégie de dépollution des cours d'eau qui est mentionnée, et concernant cette stratégie-là, il est dit qu'entre autres, il y avait eu une rencontre du Comité des sous-ministres en février 98, au cours de laquelle la stratégie et les recommandations des sous-comités de travail pour la mise en oeuvre de la stratégie ont été entérinées. Le Comité a aussi décidé de préparer un mémoire conjoint, afin que la stratégie puisse faire l'objet d'une décision du Conseil des ministres en 98.

110 Réseau-Environnement s'interroge premièrement à savoir, est-ce qu'on peut obtenir certaines précisions sur cette stratégie-là, est-ce que c'est un document qui peut être déposé? À mon avis, en tout cas selon les recherches que j'ai faites, j'avais pas l'impression qu'il avait été déposé.

115 Alors ce sont mes deux (2) questions.

115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

120 O.K. Donc vous parlez d'un document qui s'appellerait "Stratégie de dépollution des cours d'eau"?

120 **PAR Mme NATHALIE DRAPEAU:**

125 Je sais pas si c'est le titre exact. C'est quelque chose qui est mentionné dans le rapport annuel de 97-98 du MEF.

125 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'habitude, quand ils le mettent dans le rapport annuel, c'est parce qu'il est plutôt disponible mais on va voir.

130 Et vous parlez d'un comité des sous-ministres, il s'agit d'un comité des sous-ministres de l'Environnement ou de sous-ministres de différents ministères?

PAR Mme NATHALIE DRAPEAU:

135 De ce que j'en lis ici, il y avait cinq (5) ministères impliqués, alors je connais pas du tout les sous-ministres qui ont siégé.

PAR LE PRÉSIDENT:

140 On va aller vérifier ça!

Alors monsieur Latulippe!

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

145 Bonsoir monsieur le Président. Alors effectivement, c'est mentionné également, je cherchais la référence, dans ce document qu'on vous a déjà déposé, qui s'intitule "À l'aube du troisième millénaire", les orientations du ministère de l'Environnement, et on fait état dans ce document-là de la stratégie de dépollution des cours d'eau.

150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous pouvez me donner la réponse avant l'aube du quatrième!

155 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Je vais tenter d'être dans le deuxième millénaire!

160 Alors cette stratégie-là, c'est une stratégie qui vise à orchestrer l'ensemble des programmes gouvernementaux sous la même rubrique de principes directeurs. Alors ce sont des principes directeurs au nombre de sept (7).

165 C'est un document qui n'est pas, au moment où on se parle, qui n'est pas disponible, avant que vous me posiez la question, monsieur le Président, c'est un document qui est pas complété et qui, effectivement, doit recevoir l'aval de cinq (5) sous-ministres. C'est un dossier qui comporte deux (2) niveaux, le niveau sous-ministres en titre et ministres.

170 Donc c'est pas un dossier, disons pour vous donner un exemple, qui transite par la base du ministère, et puis qui suit la hiérarchie, c'est vraiment un dossier dont la coordination est assurée par ma Direction et qui relève des sous-ministres en titre et donc des ministres ensuite.

Cette stratégie-là, donc les ministères qui sont partie à ce document-là, il y a le ministère des Richesses naturelles, il y a le ministère des Affaires municipales, il y a le ministère de

175 l'Agriculture, à ma souvenance il y a aussi le ministère de l'Industrie et Commerce, et finalement, le ministère de l'Environnement qui a eu mandat d'élaborer cette stratégie-là.

Ça découle de la fin du PADEM, et où le ministre de l'Environnement avait été désigné comme président d'un tel comité.

180 Alors donc, on a fixé des objectifs de stratégie de dépollution des cours d'eau, de façon à ce que tous les programmes, comme le PAAGF par exemple au niveau agricole, les programmes du MRN, et tous les programmes qui concernent l'eau suivent une problématique basée sur sept (7) principes directeurs.

185 Je peux vous donner lecture des sept (7) principes directeurs rapidement, et vous allez voir que ça concorde beaucoup avec les principes directeurs qui ont cours au niveau du Comité de bassin de la rivière Chaudière par exemple ou des principes axés sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

190 Ce n'est pas un document qui est final, ce n'est pas un document qui est avalisé par une autorité, il est encore au stade de la prise de décision. On l'a mentionné parce que c'est un objectif inscrit dans le plan d'action du ministère de l'Environnement.

195 Alors si vous voulez, je vais vous donner, ce sont des principes qui sont axés par exemple sur la gestion par bassin versant entre autres et...

PAR LE PRÉSIDENT:

200 Je vous vois chercher les sept (7) principes ici, en attendant le document!

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

205 Alors on va peut-être vous revenir un petit peu plus tard dans la soirée, et puis on va essayer de trouver le document, au moins la nomenclature de ces sept (7) principes-là.

210 Donc c'est un document qui devrait recevoir l'aval par mémoire de ces cinq (5) ministères-là et gouverner la stratégie de dépollution des cours d'eau axée sur ces principes-là.

Maintenant, le Comité de bassin de la rivière Chaudière serait celui qui serait mandaté pour, si vous voulez, vérifier l'opportunité d'une mise en oeuvre éventuellement à l'ensemble du Québec de ces principes directeurs là et de cette stratégie-là.

215 Donc le projet pilote du Comité de bassin de la rivière Chaudière mettrait en oeuvre, si vous voulez, ces sept (7) principes directeurs là.

Je vous donne un exemple, au niveau du MRN, les discussions qu'on avait eues avec le ministère visaient notamment les agences dont j'oublie toujours le nom, de mise en valeur de la

forêt, donc il y a une intégration avec le plan de ces agences-là, des principes qui gouvernent une gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant.

220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Peut-être qu'à vous deux (2), je vais avoir les sept (7) principes!

225 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Vous allez les avoir, c'est qu'on est en train de chercher.

230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que je dois comprendre deux (2) choses là-dessus, c'est que premièrement, vous savez déjà quel sera l'autre mandat du COBARIC?

235 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Non. Actuellement, ce serait, si vous voulez, un mandat qui serait donné en cours d'exercice, et le mandat inscrit dans l'entente spécifique dont on vous a donné copie, c'est vraiment de faire un schéma directeur de l'eau, consulter la population, et une méthode de financement.

240 Mais on a convenu avec les gens du COBARIC qu'ils pourraient, pour tous les programmes gouvernementaux sur le bassin hydrographique, si la stratégie de dépollution est avancée par le gouvernement, essayer d'intégrer ces principes-là dans les programmes, par exemple le PAAGF ou les programmes du ministère de l'Agriculture ou peu importe, le MRN, et essayer de voir comment on peut intégrer ça dans des programmes visant l'eau.

245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

250 Est-ce que dans cette stratégie de dépollution des cours d'eau, il y a quelque chose comme un successeur du PADEM ou du PAEQ, dans le sens des revendications du Réseau-Environnement qui ont été faites à Saint-Jean, en disant, essayez donc de prolonger les ententes peut-être fédérales-provinciales pour intervention dans le milieu municipal?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

255 Non, pas vraiment. Quand je disais que c'était dans la suite du PADEM, c'est que lorsque la décision gouvernementale a été de mettre sur pied le PADEM comme tel, pour les dix-neuf (19) ou quelque municipalités, peut-être que madame Dufour pourrait renchérir là-dessus, je pense qu'il restait dix-neuf (19) municipalités à être couvertes par le PADEM, on a aussi, au niveau des autorités gouvernementales, décidé de mettre sur pied ce comité-là.

260

Ça avait pas un lien direct, là. C'était pour, en fait, assurer de toute façon la pérennité des infrastructures qui ont coûté près de sept milliards (7 MM\$).

PAR LE PRÉSIDENT:

265

Mais vous savez que Réseau-Environnement, lui, insistait pour prolonger le programme.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

270

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

275

Est-ce que je me trompe, madame?

PAR Mme NATHALIE DRAPEAU:

280

Non, c'est assez pertinent, merci. C'est tout pour moi, je vous remercie, bonne soirée.

PAR LE PRÉSIDENT:

285

Merci!

ANGÈLE BÉLANGER

PAR LE PRÉSIDENT:

290 Madame Angèle Bélanger, s'il vous plaît.

PAR Mme ANGÈLE BÉLANGER:

295 Bonsoir monsieur le Président, madame, bonsoir à tous.

300 Monsieur le Président, cet après-midi j'ai assisté à une partie des audiences, et je vous dirai que c'est la première fois que j'assiste, et puis quand je vois le président se déplacer avec une galerie aussi impressionnante, il m'est venu à l'idée de vous poser une question.

305 Alors je vais vous mettre en situation, c'est une question qui concerne la pisciculture de Gaspé, et je vous offre, si après ma question ou demain matin, avant que vous partiez, j'irai vous faire faire un tour de tourisme, pour vous faire voir le site.

310 Alors je vous mets en situation, et je prends un petit texte qui est dans "Parcours historique dans la région touristique de la Gaspésie", et ça a été publié en 1996.

"Alors nous sommes ici sur la route qui longe la baie de Gaspé."

315 Et on dit:

320 "Un peu plus loin, en direction de Gaspé, les vastes installations d'une pisciculture apparaissent à gauche sur la route. Pour combien de temps encore? Le jour même de notre passage, les autorités provinciales venaient d'en décréter la fermeture prochaine. Cette institution peut être qualifiée de vénérable; au fil des temps, elle a occupé trois (3) sites, un à l'Anse-aux-Cousins de 1875 à 1902 - l'Anse-aux-Cousins, c'est sur la rivière Darmouth qui est à l'arrière de nous, le port de Gaspé était voisin à ce moment-là - et ensuite depuis 1902 à l'embouchure de la rivière York. Elle a joué un rôle que plusieurs qualifient d'essentiel, permettant notamment au saumon menacé par la surpêche dès le dix-neuvième siècle de fréquenter de nouveau avec assiduité les eaux de la rivière Gaspésienne."

325 Moi, ma question, elle est bien simple: comment se fait-il que pendant plus de cent (100) ans, cette pisciculture, elle a fait l'affaire, elle a permis, on voit, aux saumons de reprendre leur place, et puis tout à coup, il y a - moi, j'aimerais qu'on m'explique comment cette pisciculture, qui pendant plus de cent (100) ans a fait l'affaire, tout à coup elle ne fait plus l'affaire?

330 Moi, je ne suis ni une scientifique, je suis pas une scientifique du tout, mais je pose la question comme beaucoup de citoyens se la sont posée.

PAR LE PRÉSIDENT:

330

Est-ce qu'elle a été fermée, cette pisciculture-là?

PAR Mme ANGÈLE BÉLANGER:

335

Dans votre galerie, il y a sûrement des gens qui peuvent répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

340

Non, non, mais je posais la question. Alors si vous le savez pas, on va aller chercher la réponse.

Alors on parle de la pisciculture de Gaspé?

PAR Mme ANGÈLE BÉLANGER:

345

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

350

Bon, je pense que c'est elle qui a été vendue à la SÉPAQ?

PAR M. GUILDO LAVOIE:

355

Effectivement, c'est cet établissement qui a été cédé, monsieur le Président, à la SÉPAQ depuis trois (3) ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

360

Avant ça, c'était géré par le ministère de l'Environnement?

PAR M. GUILDO LAVOIE:

365

C'était géré par le ministère Loisir, Chasse et Pêche, avant Tourisme, Chasse et Pêche.

370

Je vais tenter une partie de la réponse, madame. Par contre - il y a deux (2) choses dont je suis sûr, la première je l'avais mentionnée tantôt, le bâtiment, effectivement, il a une belle architecture, c'est un bâtiment historique, et ce que je peux vous dire, c'est qu'il produisait aussi, comme vous mentionnez, du poisson à savoir du saumon, auparavant.

375

Avec les années, si je me trompe pas, l'ensemble de l'équipement ou les infrastructures pour l'incubation, pour faire grossir le poisson, ce sont des infrastructures très âgées, qui n'ont pas été remplacées. Quoique l'ensemble, je me souviens du début des années quatre-vingt, il y a quand même eu des investissements qui ont été faits sur le bâtiment comme tel, pour le

375 conserver, de sorte que c'est pour ça que la SÉPAQ recherche actuellement à trouver une nouvelle vocation pour cet établissement, afin de le conserver.

PAR LE PRÉSIDENT:

380 Alors expliquez-moi la vente, avant d'expliquer qu'est-ce que la SÉPAQ veut faire avec, alors pourquoi ça a été vendu?

PAR M. GUILDO LAVOIE:

385 O.K. Pourquoi ça a été cédé, je l'avais expliqué cet après-midi, notre stratégie en enseignement et en besoins a changé. Ça nous coûtait beaucoup plus cher de fabriquer du poisson à la station piscicole de Gaspé, comme je vous avais dit tantôt, tout le processus embryonnaire et de départ, ça a été muté à Tadoussac, et pour être par la suite engrangé et rendre ça à un an, un an et plus, à la station piscicole de l'Anse Pleureuse.

390 Deuxièmement, dans cette stratégie-là, il y avait un autre élément. Vous parlez dans votre volume, madame, de bel établissement du début du siècle, vous parlez également pour contrer les pêches commerciales.

395 Or, depuis assez longtemps, le gouvernement a déterminé une politique d'allocation de la ressource saumon; le premier critère c'est la conservation, le deuxième c'est pour répondre aux besoins autochtones, le troisième c'est évidemment la pêche sportive et en dernier sur l'échelle, c'est la pêche commerciale.

400 Alors compte tenu que la ressource a diminué légèrement, alors la pêche commerciale fut cessée. Donc il n'y a plus de pratique de la pêche commerciale en Gaspésie, et c'est le même cas aussi à Terre-Neuve.

405 Donc par rapport à ça, c'est un élément important, par rapport à votre livre, à l'effet que vous parlez de contrer le phénomène de la pêche commerciale, il y en a plus.

410 Deuxièmement, nous avons également changé notre orientation en matière de besoins. Il faut pas oublier qu'une station piscicole du gouvernement, en termes de saumon, c'est pour des fins de restauration de rivières, O.K., et nos besoins, on a réorienté nos besoins et nos besoins ont quelque peu diminué, de sorte que pour le saumon, les deux (2) stations de Tadoussac et de Anse Pleureuse satisfont à nos besoins pour restaurer des rivières, et c'est l'ensemble des rivières du Québec.

415 Mais c'est pas toutes les rivières, c'est les rivières qu'on peut qualifier de précaires, je pense à la rivière Petite Cascapédia notamment, ici, je pense en termes de restauration en Gaspésie toujours, les rivières Pabos, c'est un autre exemple.

Alors on n'ensemence plus les rivières tous azimuts, c'est vraiment en fonction d'un calcul où on qualifie les rivières de bonnes, en difficulté ou précaires. Alors nos besoins sont différents.

420

Et suite à ce que je vous dis, la station piscicole fut cédée, effectivement il y a trois (3) ans, à l'organisme, une société d'état qui est la SÉPAQ.

425

La SÉPAQ, pendant cette période, elle a modifié la vocation, elle a procédé à l'élevage de la truite mouchetée pour ses fins propres d'exploitation dans les réserves fauniques.

Maintenant, il y a une forme de questionnement, actuellement, sur cet aspect-là, et comme je vous disais cet après-midi, il y a un comité de citoyens, avec la SÉPAQ, qui travaille pour trouver une nouvelle vocation à cet établissement.

430

En résumé, c'est des raisons de changements dans la gestion de nos besoins en ensemencement, et également, si je fais référence à votre volume, il y a un interdit sur la pêche commerciale depuis 1984. Merci.

435

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon. Pouvez-vous me référer, me dire le volume qui est là, c'est quoi ça?

PAR Mme ANGÈLE BÉLANGER:

440

C'est "Parcours historique dans la région touristique de la Gaspésie", c'est fait par des chercheurs de l'Université du Québec à Rimouski.

PAR LE PRÉSIDENT:

445

Donc c'est pas un volume dont vous êtes l'auteure?

PAR Mme ANGÈLE BÉLANGER:

450

Non, non, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

455

C'est parce que monsieur disait "votre volume, votre volume", alors je me demandais. C'est correct, ça va.

On va essayer de comprendre un petit peu donc le processus qui a été suivi. Les établissements avaient vieilli, il faut comprendre que la production - j'essaie de comprendre.

460 À un moment donné, votre stratégie d'ensemencement, vous avez décidé de faire l'élevage, le premier élevage à Tadoussac et ici la maturation des poissons; c'est correct?

PAR M. GUILDO LAVOIE:

465 Exact, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

470 Et ça, c'est devenu trop coûteux, à un moment donné?

PAR M. GUILDO LAVOIE:

475 Non, c'est parce qu'auparavant, il se faisait aussi du saumon à la station piscicole pour des besoins gouvernementaux, à la station de Gaspé. Mais le coût de revient, il coûtait plus cher là qu'à Anse Pleureuse compte tenu de la vétusté des équipements.

Alors compte tenu que la station piscicole, elle est plus récente, celle de Tadoussac, la station piscicole de Tadoussac a pris la relève, en sorte, de la station piscicole d'ici, de Gaspé.

480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors ici, à Gaspé, vous faisiez quoi, vous faisiez tout?

PAR M. GUILDO LAVOIE:

485 On faisait du saumon, on faisait également du saumon...

PAR LE PRÉSIDENT:

490 Mais du jeune saumon?

PAR M. GUILDO LAVOIE:

495 Du jeune saumoneau, un an et plus, pour les fins de restauration de rivières.

500 Mais compte tenu que ça nous coûtait un peu plus cher à l'unité poisson, compte tenu également qu'il aurait fallu faire des investissements importants dans les infrastructures d'élevage, alors il y a eu une nouvelle orientation qui a été faite, à l'effet de remplacer ce qui se faisait à la station piscicole de Gaspé, de faire faire cette même production là à la station piscicole de Tadoussac.

Et par la suite, les poissons qui ne sont plus faits à Gaspé mais présentement à Tadoussac, ils reviennent de nouveau à la pisciculture d'Anse Pleureuse, pour être rendus à maturation.

505

PAR LE PRÉSIDENT:

La pisciculture d'Anse Pleureuse, elle existe depuis combien de temps?

510

PAR M. GUILDO LAVOIE:

Je crois, au risque de me tromper, je crois que c'est au début des années soixante-dix, un petit peu après l'avènement du PAEQ et de l'entente Canada-Québec.

515

PAR LE PRÉSIDENT:

De sorte qu'à ce moment-là, vos besoins à l'égard de la pisciculture de Gaspé n'étaient plus les mêmes?

520

PAR M. GUILDO LAVOIE:

Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

525

Et c'est là que vous l'avez cédée à la SÉPAQ, et eux autres, au lieu de faire l'élevage du saumon, ont fait l'élevage de la truite mouchetée.

Et là, il y a une révision de la vocation de ça?

530

PAR M. GUILDO LAVOIE:

Tout à fait.

535

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'on peut penser que ça va fermer?

540

PAR M. GUILDO LAVOIE:

545 Moi, monsieur le Président, je peux pas m'avancer sur la discussion, la réflexion, les conclusions que conviendront la SÉPAQ avec les gens du milieu sur le devenir de la station piscicole.

550 C'est présentement en réflexion, en discussion, et on devrait, c'est-à-dire on, pas nous puisque c'est présentement la SÉPAQ, la SÉPAQ devrait s'attendre à avoir une position assez avancée, en tout cas, ou la réflexion devrait être assez avancée en quelque part vers la mi-septembre. C'est ce que j'ai su cet après-midi sur cet aspect-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

555 Est-ce que vous avez une idée de l'économie que ça représentait de cesser la production à Gaspé pour l'envoyer à l'Anse Pleureuse?

PAR M. GUILDO LAVOIE:

560 Non, je ne peux pas vous affirmer ça ce soir, monsieur le Président. Il y a une question de volume et une question de coût, et il y a aussi une autre question, c'est la réfection. Il aurait fallu réinvestir dans la réfection des installations de la station piscicole.

565 Le coût unitaire du jeune saumoneau est aux environs de deux et trente-deux et quarante (2,30 \$-2,40 \$). Maintenant, je peux pas vous confirmer quel est ce même coût, présentement ce soir, pour la station piscicole de Gaspé.

570 Il reste une chose qui est sûre, c'est qu'il faut que ce coût-là soit également associé avec la quantité de poissons, et la production de la station piscicole de Gaspé était de beaucoup inférieure à celle de l'Anse Pleureuse.

PAR LE PRÉSIDENT:

575 Qu'est-ce que vous m'avez dit maintenant par rapport aux restaurations de rivières; est-ce que vous m'avez dit que la restauration de rivières autrefois était très importante et elle l'est moins maintenant?

PAR M. GUILDO LAVOIE:

580 C'est-à-dire que, monsieur le Président, c'est un changement de façon de faire selon les critères, des rivières en bon état, des rivières à statut difficile ou précaire.

Alors je vais céder, sur cet aspect-là, pour les éléments un peu plus raffinés, je vais céder la parole à Martin Dorais, de notre Service d'aménagement.

585 **PAR M. MARTIN DORAISS:**

590 Bonjour monsieur le Président. Effectivement, il y a eu une évolution dans la politique d'ensemencement du ministère. En fait, dans les années soixante-dix, comme le démontrent les registres de la pisciculture de Gaspé, il y a eu une forte production de poissons, autant des saumons que des ombles de fontaine.

595 Il faut comprendre que dans ces années-là, il y avait, mon dieu, c'était les années de vaches grasses où le ministère s'est mis à ensemencer plusieurs plans d'eau, et il y avait une politique d'ensemencement très libérale.

600 Depuis ce temps-là, il y a eu une évolution dans la politique d'ensemencement, et également aussi dans les informations et les recherches faites, associées avec les ensemencements. Donc on est restreint maintenant avec un plan d'ensemencement entre cent cinquante mille (150 000) et deux cent mille (200 000) saumoneaux pour l'ensemble du Québec.

605 Donc le but principal des ensemencements, c'est de remettre les rivières en production naturelle. Il est évident, quand on ensemence des poissons, on prélève un certain nombre de géniteurs et on produit des oeufs, et les derniers travaux de l'Université Laval démontrent qu'il y aurait un danger d'appauvrissement du pôle génétique des stocks. Donc on sélectionne des individus et on les reproduit, finalement on reproduit des jeunes saumoneaux à partir d'un nombre restreint d'individus.

610 Il faut comprendre aussi que le coût de revient de ces poissons-là est extrêmement élevé. En fait, les taux de survie, actuellement, le normatif des taux de survie était de point neuf pour cent (0,9%), donc sur cent (100) saumons qui sont ensemencés, en fait il en revient même pas un (1), il en revient point neuf (0,9); donc sur cent (100) saumoneaux qui ont été ensemencés, pardon, il en revient un taux de retour de point neuf (0,9%). Ça, c'est le taux théorique.

615 Présentement, ce qu'on observe depuis les dix (10) dernières années, c'est des taux de retour inférieurs à ça. Donc on se ramasse avec des coûts de production et des coûts de retour sur l'investissement qui sont très élevés. Donc il y a eu un changement de mentalité par rapport à ça directement.

620 Pour rectifier un peu ce que monsieur Lavoie a dit, le deux dollars et trente (2,30 \$), je pense que ça s'adresse surtout à des tacons, ce qu'on appelle des saumons juvéniles. Lorsqu'on produit des saumoneaux, le coût de revient revient autour de quatre dollars (4 \$).

625 Donc là, lorsqu'on parle d'investissement de dix mille (10 000) saumons, dix mille (10 000) saumoneaux au coût de quatre dollars (4 \$), on a un investissement de quarante mille dollars (40 000 \$), et des taux de retour de point cinq pour cent (0,5%), on se ramasse avec des individus matures qui nous reviennent autour de douze cents dollars (1200 \$) le poisson.

630 Donc présentement, c'est pas rentable d'ensemencer des rivières à saumon. Donc ce qu'on cherche à faire, c'est de remettre en production naturelle le plus rapidement possible les rivières avec ce type de juvéniles, c'est-à-dire des saumoneaux.

635 Et du côté des ensemencements d'alevins, qui sont des jeunes saumons à la sortie de l'oeuf, présentement il y avait eu un programme, en fait il y avait eu un nouveau concept de développé, c'était les incubateurs à courant ascendant, et lors du Programme de développement économique du saumon, il y a eu une explosion, finalement, l'ensemble des organismes se sont munis de ces appareils-là et ont voulu produire des alevins dans leurs rivières. Donc la production d'alevins dans les piscicultures a diminué.

640 Je sais pas si ça répond à votre question.

PAR LE PRÉSIDENT:

645 Mais en tout cas, est-ce que ça veut dire que la population de saumon est stabilisée, qu'elle se renouvelle par elle-même ou que vous devez toujours intervenir pour renvoyer soit des tacons, soit des saumoneaux, soit des alevins dans le cours d'eau, pour que la population de saumon se maintienne.

PAR M. MARTIN DORAISS:

Présentement, il y a deux (2) types d'ensemencement, si on peut dire, il y a des ensemencements de mise en valeur et des ensemencements de conservation.

655 Donc les ensemencements de conservation, c'est directement pour les rivières où il y a déjà eu des stocks de saumon, mais qui sont en situation précaire. Donc ce qu'on cherche à faire, c'est d'obtenir un nombre de reproducteurs suffisant pour remettre la rivière en production.

Les rivières de mise en valeur, donc c'est des rivières qu'il y a déjà eu des stocks de saumon mais qui ont disparu pour différentes raisons, ou des rivières qu'on a carrément introduit le saumon dans ces rivières-là. Et donc, c'est le deuxième type d'ensemencement.

Ce qu'on cherche à faire, finalement, c'est d'essayer d'ensemencer des saumons, des saumoneaux, des jeunes saumons dans ces rivières-là, en espérant que les retours engendrés amènent des saumons adultes qui vont permettre une production naturelle dans la rivière.

PAR LE PRÉSIDENT:

675 Mais pour l'instant, c'est un succès mitigé; vous atteignez pas un pour cent (1%) du retour.

PAR M. MARTIN DORAISS:

680 Bien présentement, c'est les taux de survie en mer qui sont associés à ça. Présentement, la situation en mer est assez difficile pour le saumon atlantique. Donc c'est ce qui affecte directement le taux de survie de ces saumoneaux-là.

685 Donc présentement, en Gaspésie, il y a quatre (4) rivières qui sont ensemencées via le plan quinquennal d'ensemencement, il y a la rivière Petite Cascapédia dans la baie des Chaleurs, il y a la rivière Nouvelle qui, elle, est une rivière de mise en valeur, et les deux (2) rivières Pabos, la Petite Pabos et la Pabos Nord. C'est les quatre (4) seules rivières qui sont ensemencées en Gaspésie.

690 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Et les autres se renouvellent d'elles-mêmes?

PAR M. MARTIN DORAISS:

695 Les autres, elles se trouvent en bonne situation par rapport à la déposition d'oeufs et le nombre de reproducteurs dans les rivières.

700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Est-ce que c'est dans ce sens-là que votre "Portrait régional", en page 22, il est dit que:

 "Au cours des dernières années, on a observé la baisse de la remontée des saumons."

705 **PAR M. MARTIN DORAISS:**

 Bon, ce qu'il faut comprendre, c'est que présentement, depuis les vingt (20) dernières années, les taux de survie en mer sont très difficiles, dont historiquement, il y a eu des grandes fluctuations dans les montaisons de saumon, pas nécessairement des fluctuations cycliques mais on observe des grandes périodes où les stocks étaient très bas, et ensuite des périodes où les stocks étaient très hauts.

715 Donc présentement, on sait que les stocks de saumon nord-américains sont à leur niveau les plus bas. Plusieurs raisons qui peuvent expliquer ça, il y a plusieurs comités scientifiques qui se penchent là-dessus, mais on réussit pas nécessairement à mettre le doigt sur le fautif.

Donc actuellement, les taux, plutôt le niveau de population de saumon est à un niveau assez bas, il a déjà été très haut mais depuis les cinq (5) dernières années, on observe des baisses dans les montaisons.

720

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais s'il y a une baisse comme ça du saumon, pourquoi en parallèle, de votre côté, faut-il aussi ralentir l'ensemencement ou ralentir la mise à l'eau d'alevins?

725

PAR M. MARTIN DORAI

Bon, c'est parce que les ensements, c'est pas une solution, c'est pas des rivières à ce qu'on appelle du "put and take", finalement du dépôt-retrait. On met des saumons, on produit des saumons et on les capture à la pêche sportive.

730

Ce qu'on cherche à faire, finalement, c'est de faire de la production naturelle de saumon dans les rivières. Donc l'orientation qu'on a, c'est lorsqu'on n'a pas un nombre de reproducteurs requis, nécessaire, pour assurer une pleine déposition d'oeufs dans les rivières, on limite l'exploitation.

735

L'ensemencement, c'est pas une méthode pour remettre, pour favoriser l'exploitation des rivières, en fait. On ne produit pas des poissons, on ne veut pas produire des poissons pour les capturer à la pêche sportive, on veut produire des poissons pour que les retours provoquent une reproduction naturelle dans les rivières.

740

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc les poissons que vous mettez dans les rivières arrivent pas à s'adapter pour devenir des producteurs à leur tour?

745

PAR M. MARTIN DORAIIS:

Bon, en fait, ce qu'on fait, je pense que je vais aller à la base, donc il y a des reproducteurs qui sont capturés à l'automne, et ils sont frayés en pisciculture, ils sont frayés et les oeufs sont dans des écloséries, et on obtient au printemps des alevins.

Ces alevins-là sont nourris et on produit des saumoneaux, ce qu'on appelle des saumons qui sont prêts à dévaler les rivières et aller faire leur cycle en mer.

755

L'avantage de produire du saumoneau, c'est que ces poissons-là sont directement mis dans la rivière et dévalent directement à la mer, donc ils ont pas été affectés par le taux de survie en rivière. Donc à partir de ça, ces poissons-là devraient ramener des saumons adultes, après un an, deux (2) ans, trois (3) ans en mer.

760 Et c'est ce qu'on espère, c'est que les retours engendrés par ces ensemencements-là vont générer assez de reproducteurs pour assurer une déposition d'oeufs dans les rivières.

PAR LE PRÉSIDENT:

765 O.K. Et donc revenons à la question de madame Bélanger, à ce moment-là, est-ce que ça veut dire que vous n'avez plus besoin de la pisciculture de Gaspé?

PAR M. MARTIN DORAISS:

770 Bien en fait, je suis pas capable de répondre à savoir l'importance de la pisciculture de Gaspé dans le programme d'ensemencement. Je sais qu'il y a eu construction de la pisciculture de Tadoussac qui s'est avérée plus performante que celle de Gaspé, en raison principalement de la vieillesse des équipements qui étaient là.

775 Donc là, je peux pas répondre à savoir pourquoi on a fermé Gaspé pour favoriser Tadoussac.

PAR LE PRÉSIDENT:

780 Ça va.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

785 Oui, je voulais, pour reprendre une expression chère à monsieur Latulippe, faire du pouce sur ce que monsieur Dorais vient de dire, comment se fait-il, monsieur Lavoie, qu'hier vous nous avez mentionné que dans le cas de la rivière Malbaie et les deux (2) rivières Pabos, qu'il n'y avait plus de stations de mesure, alors que je viens de comprendre que les deux (2) rivières Pabos servent à ce programme d'ensemencement naturel?

790 **PAR M. GUILDO LAVOIE:**

 Bon, madame, quand je parle de stations de mesure, c'est des stations de mesure pour les niveaux d'eau, les débits. Ça a aucun rapport avec la question du saumon.

795 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

 Et ça n'a rien à voir avec la qualité de l'eau non plus?

800

PAR M. GUILDO LAVOIE:

805 Bon là, cette évaluation-là de la qualité est faite par la Direction des écosystèmes aquatiques. Alors le pourquoi qu'il y a pas de stations de mesure de cette qualité-là dans ces rivières-là...

PAR M. MARTIN DORAISS:

810 Je voudrais juste faire un complément d'information. Les stations de jaugeage des débits des rivières, c'est complètement indépendant du programme d'ensemencement des rivières.

815 Lorsque vous dites que les rivières Pabos font partie du programme, en fait elles font pas partie du programme, c'est la nécessité présentement d'ensemencer pour essayer d'avoir le nombre de reproducteurs requis.

820 Lorsqu'on parle de stations de jaugeage, c'est des stations du ministère pour évaluer des conditions hydrologiques, alors que là, le programme d'ensemencement est complètement indépendant de ça.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

825 Ma confusion est venue du fait que j'ai cru qu'il s'agissait de la qualité de l'eau. Voilà!

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Bélanger.

830 **PAR Mme ANGÈLE BÉLANGER:**

Ça ne me convainc pas. J'ai droit à deux (2) questions, mais je n'aurai pas une deuxième question mais je vais faire un commentaire.

835 Je sais qu'il y a beaucoup de personnes qui sont ici, qui savent qu'actuellement, dans la région de la Gaspésie, il y a beaucoup de morosité, et on dit que parfois, il y a des décisions qui sont prises par des fonctionnaires qui tiennent pas compte vraiment du milieu.

840 Alors moi, je pense que si la décision de la pisciculture avait été prise - je comprends pour le saumon, mais il y a d'autres vocations, pisciculture, pas seulement en tenant compte de la question du saumon, si on avait tenu compte de la question du patrimoine, la question de l'attrait touristique pour une région comme la nôtre, où est-ce que tout le monde essaie de s'arracher une vie, moi je pense, je voudrais qu'on se souvienne, quand on prend des décisions qui concernent des régions, de le faire pour qu'elles répondent vraiment aux besoins des gens du milieu.

Parce que je sais très bien aussi que la pisciculture de Tadoussac, elle a été creusée dans le roc, ça fait que peut-être bien que si on regarde les frais, tu sais, qu'est-ce que ça a coûté vraiment de creuser à Tadoussac et qu'est-ce que ça aurait coûté ici!

850 Je vous remercie de m'avoir écoutée, je trouvais que c'était une occasion, étant donné la galerie.

PAR LE PRÉSIDENT:

855 Restez là, madame, restez là! Parce qu'il est pas dit qu'elle est fermée ou détruite, la pisciculture de Gaspé.

PAR Mme ANGÈLE BÉLANGER:

860 Elle est à la recherche de vocation, nouvelle vocation.

PAR LE PRÉSIDENT:

865 Mais il y a rien qui indique que sa nouvelle vocation ne sera pas dans le sens de la continuité d'élevage de poissons ou de je ne sais quoi.

 Vous avez des doutes?

PAR Mme ANGÈLE BÉLANGER:

870 Bien, j'ai des doutes, le comité, j'ai pas l'impression qu'il cherche quelque chose en pisciculture, parce qu'il y a pas vraiment, dans le comité à Gaspé actuellement, il y a pas de spécialiste non plus en pisciculture qui est sur ce comité-là.

875 Ils sont à la recherche pour essayer de sauver le bâtiment, mais moi, ce qui m'attriste, c'est que depuis 1875, et puis pour une question d'argent de je ne sais combien, il y a des décisions qui ont été prises en quelque part pour dire, non, ça ne sera plus une pisciculture pour le saumon.

880 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Mais ça pourrait peut-être être une pisciculture pour d'autre chose.

PAR Mme ANGÈLE BÉLANGER:

885 Moi, la vocation pisciculture, je sais que la pêche au saumon commerciale, elle est cessée, mais la vocation pisciculture, elle attire beaucoup de monde.

PAR LE PRÉSIDENT:

890

Il y a-tu quelqu'un, ici, de près ou de proche, lié à la SÉPAQ qui s'est portée acquéreur?

De qui ça relève, une SÉPAQ?

895

PAR M. GUILDO LAVOIE:

Ça relève du ministre.

900

De quel ministre?

905

PAR M. GUILDO LAVOIE:

Monsieur Chevrette.

910

PAR LE PRÉSIDENT:

Faune et Parcs! Mais il y a des gars de Faune et Parcs, ici!

915

PAR M. GUILDO LAVOIE:

Écoutez, moi, tout ce que je peux vous dire, effectivement, monsieur le Président, il y a personne de la SÉPAQ ici.

920

La SÉPAQ travaille présentement avec des gens du milieu; qu'est-ce que ça va donner, moi, je peux pas vous le dire parce que je suis pas sur ce comité-là.

925

Une chose qui est sûre, c'est qu'il y a une démarche qui est faite pour essayer de trouver une nouvelle vocation pour cet établissement-là.

Maintenant, en ce qui concerne le MEF ou, si vous aimez mieux, le secteur Faune et Parcs, cet établissement-là ne lui appartient plus depuis quelques années.

930

Et j'aimerais vous signaler également que la décision de céder la station piscicole à la SÉPAQ, c'est pas uniquement, bien au contraire, une décision de fonctionnaire, c'est une décision du gouvernement. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

935 En tout cas, si vous avez des liens historiques ou fonctionnels avec les responsables de la SÉPAQ, il faut quand même - donc enregistrez qu'il y a une interrogation à un double niveau, c'est-à-dire à un niveau premièrement d'un patrimoine historique local, qui est loin d'être sans importance ou sans signification, et de un.

940 Et deuxièmement, que les produits de la mer sont à l'ordre du jour encore, et que des gens ici ont posé des tas de questions sur les piscicultures et sur l'élevage du poisson et que donc, si une vocation peut se continuer dans le même sens, dans le prolongement, ce serait pas nécessairement une bouteille à la mer. Ça pourrait être d'un certain intérêt.

PAR M. GUILDO LAVOIE:

945 Monsieur le Président, je porterai votre message avec attention au responsable de la SÉPAQ dans ce dossier.

PAR LE PRÉSIDENT:

950 Ça marche.

Est-ce que ça vous convient, madame?

955 **PAR Mme ANGÈLE BÉLANGER:**

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

PAR LE PRÉSIDENT:

960 On vous remercie d'être venue, madame.

965

CRE GASPÉSIE-LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

970

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Micheline Dubé, s'il vous plaît.

975

PAR Mme MICHELINE DUBÉ:

980

Bonsoir! Je suis un petit peu étonnée qu'on n'a pas parlé de la problématique de l'eau souterraine, présentement. Ce matin, en lisant, parce que j'ai eu le "Portrait régional" hier soir, et ce matin, en lisant, j'ai été surprise de constater, je suis à la page 9 du "Portrait régional":

985

"Plus de quarante-quatre pour cent (44%) de la population de la péninsule gaspésienne est alimentée par eau souterraine, soit environ trente-neuf mille sept cents (39 700) personnes, et cent pour cent (100%) de la population des Îles-de-la-Madeleine sont alimentées par les eaux souterraines."

990

Avec un petit calcul, j'ai constaté que ça faisait plus ou moins cinquante-trois mille (53 000) personnes, dans la région administrative Gaspésie-Les îles, qui dépendent de l'eau souterraine pour être alimentés chez eux. Donc ce qui représente, par rapport au prorata de la population, cinquante et un pour cent (51%) environ de la population de la région administrative, cinquante-deux (52%), merci, cinquante-deux pour cent (52%) de la région administrative dépendent de l'eau souterraine.

995

Si je m'en vais dans le bilan provincial, on dit, au chapitre 3, à la page 12 du bilan provincial, que:

"Cinquante-quatre pour cent (54%) de la consommation humaine au Québec, c'est-à-dire eau potable, sécurité contre les incendies, dépendent de l'alimentation par eau souterraine."

1000

Moi, j'extrapole. Est-ce que ça veut dire qu'au Québec, il y a peut-être vingt-cinq pour cent (25%) de la population totale qui dépendent de l'eau souterraine, et en Gaspésie, on a une problématique de cinquante-deux pour cent (52%) de la population qui dépend de l'eau souterraine.

PAR LE PRÉSIDENT:

Tout à fait.

1005

PAR Mme MICHELINE DUBÉ:

1010 J'en arrive à mon constat! Qui fait que présentement, tout captage de l'eau souterraine n'est pas réglementé, ce qui veut dire - le captage n'est pas réglementé pour fins commerciales, O.K., au niveau de l'embouteillage, des bouteilles, de la vente de bouteilles d'eau.

1015 Est-ce que ça veut dire que ça, la problématique qu'on a ici, en Gaspésie, s'il y a pas de réglementation au niveau de la commercialisation de l'eau, au niveau du captage des eaux souterraines, qu'est-ce qui va arriver en Gaspésie, au niveau de notre alimentation en eau?

PAR LE PRÉSIDENT:

1020 On peut vous expliquer un peu comment ça fonctionne. Pour ce qui est d'un puits individuel, n'importe qui peut creuser un puits individuel. Correct?

PAR Mme MICHELINE DUBÉ:

1025 Oui. Ça, j'ai pas de problème. Mais n'importe qui peut aussi commercialiser son eau de son puits.

PAR LE PRÉSIDENT:

1030 Pas pour un puits commercial. S'il veut le faire, si quelqu'un veut pomper de l'eau à des fins commerciales, il y a une procédure qu'on va vous réexpliquer pour la dix-septième fois, c'est correct, parce qu'à chaque région, on nous pose la question, et il y a une procédure qui est suivie.

1035 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

D'entrée de jeu, monsieur le Président, si vous permettez, j'ai une petite explication au niveau des eaux souterraines.

1040 On a délégué le spécialiste des eaux souterraines aux Îles-de-la-Madeleine, c'était une audience qui était en parallèle, compte tenu de la très grande problématique d'eau souterraine aux Îles-de-la-Madeleine, donc l'audience va porter majoritairement je pense là-dessus.

1045 Alors si une personne ou une compagnie veut capter des eaux souterraines à des fins de vente d'eau embouteillée, effectivement, c'est très très réglementé, il doit obtenir l'autorisation du ministre en vertu de l'article 32, et il doit faire une démonstration de la sécurité alimentaire de son activité, il doit démontrer que l'eau est propre à la consommation humaine, à la démonstration de la protection naturelle de l'aquifère, que l'ouvrage de captage est sécuritaire.

1050 Il doit aussi démontrer l'absence d'impacts significatifs pour les autres usagers de l'environnement, sur la disponibilité en eau des captages voisins, sur la qualité de l'eau dans les

captages voisins, le cas échéant sur l'environnement par exemple des milieux humides ou des plans d'eau.

1055 Il doit obtenir également un certificat de non-objection de la part de la municipalité. Lorsque la municipalité s'y objecte, par certificat, de façon automatique, la loi prescrit que le sous-ministre - lisons le ministre via le sous-ministre - doit décréter une enquête.

1060 Ensuite, la personne qui passe à travers tout ça, ou la compagnie, doit déterminer l'étendue de la zone d'influence de la manière suivante: inventaire des captages et de leur usage dans un rayon d'un kilomètre; déterminer la qualité de l'eau dans ces captages; prévenir par écrit les voisins de la date du début de l'essai de pompage dont la durée doit lui permettre d'atteindre le régime permanent, etc., etc.; évaluer l'importance des effets potentiels dans les captages voisins; le cas échéant, rétablir aux frais du promoteur la disponibilité en eau pour les voisins affectés ou faire une offre écrite à cet effet; s'engager par écrit à rétablir cette disponibilité en cas d'impacts futurs imprévus. Et j'en passe, et des meilleurs!

1065 1070 1075 Donc au niveau des eaux commerciales pour de l'eau embouteillée, sachez également que la durée de captage et de pompage, et des essais, et des études géologiques qui sont aux frais du propriétaire, du promoteur, ont pu donner à peu près, comme moyenne, de douze (12) à dix-huit (18) mois, ça peut aller jusqu'à deux (2) ans si les problématiques sont la santé humaine et sans bactérie, c'est pas démontré de façon suffisante.

PAR Mme MICHELINE DUBÉ:

1075 O.K., c'est beau, ça répond à ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1080 Est-ce que ça va? Essayons de comprendre la problématique.

1085 Vous avez tout à fait raison, de plus en plus de gens s'alimentent à l'eau souterraine; il y en a, pour l'ensemble du Québec, vingt pour cent (20%) de la population qui s'alimente en eau souterraine, globalement, mais c'est trompeur parce que là-dedans, il y a le grand ensemble de Montréal, et le grand ensemble de Montréal, il s'alimente au fleuve.

1090 1095 Donc dans les régions, on est souvent dans des taux de trente (30%) ou quarante pour cent (40%), et dans votre cas de cinquante pour cent (50%) de gens qui s'alimentent en eau souterraine.

Donc l'eau souterraine est très importante, à la fois pour les puits individuels et pour les puits des municipalités.

PAR Mme MICHELINE DUBÉ:

Et la commercialisation, certaines industries également, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1100

La commercialisation, là les données qu'on a, on peut vérifier, par rapport à l'eau souterraine utilisée, combien d'eau souterraine est utilisée à des fins de commercialisation ou d'embouteillage?

1105

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Zéro virgule zéro huit pour cent (0,08%) de l'eau souterraine.

PAR LE PRÉSIDENT:

1110

De l'eau souterraine employée? Parce que dans votre document ici...

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1115

Zéro virgule deux pour cent (0,2%). Alors zéro virgule zéro huit pour cent (0,08%) du zéro virgule deux pour cent (0,2%).

PAR LE PRÉSIDENT:

1120

Alors dans le document, à la page 12, ici, on dit que pour la consommation humaine, pour l'eau souterraine en général, on estime - mais là, c'est le ministère de l'Environnement qui le fait, et ça on a posé des questions là-dessus - que l'eau souterraine extraite correspond à zéro virgule deux pour cent (0,2%). Donc on en utiliserait le cinquième de un pour cent (1%).

1125

Mais ça, on a questionné là-dessus, parce que c'est des approximations tellement globales que c'est difficile de savoir si le calcul est rigoureux ou pas.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1130

Ce qui équivaut à une moyenne inférieure à neuf cents (900) foyers.

PAR LE PRÉSIDENT:

1135

Pour?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1140 L'eau extraite. Zéro virgule zéro huit pour cent (0,08%) équivaut à l'eau extraite de quelque neuf cents (900) foyers.

PAR LE PRÉSIDENT:

1145 Alors de l'eau extraite, cinquante-quatre pour cent (54%) sont pour la consommation humaine, disent-ils, eau potable, sécurité contre les incendies; trente-neuf pour cent (39%) pour la production d'aliments, comprenant l'agriculture, les piscicultures et l'eau embouteillée. C'est là que l'eau embouteillée se trouve, à l'intérieur de ce trente-neuf pour cent (39%). Et puis sept pour cent (7%) pour les divers usages industriels.

1150 Quand j'ai demandé tantôt, quelle est la part de l'eau embouteillée, ils ont répondu à peu près un pour cent (1%) de cette eau-là.

1155 Alors la procédure suivie, c'est celle qu'on vous a indiquée. Quand une municipalité veut prendre de l'eau souterraine, est-ce que vous suivez la même procédure que pour l'eau embouteillée?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1160 Il y a une autorisation qui doit être donnée en vertu de 32. Maintenant, il y a pas tout à fait les mêmes critères, mais ce sont des critères très sévères également, au niveau de l'article 32.

PAR LE PRÉSIDENT:

1165 Est-ce que vous demandez une étude hydrogéologique?

PAR M. DONALD ROUSSY:

1170 Bien, au niveau des municipalités, on applique l'article 32 avec l'aide d'une directive, qui est la directive sur le captage des eaux souterraines, captage et distribution de l'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

1175 Mais est-ce que vous demandez une étude hydrogéologique, quand une municipalité veut faire...

PAR M. DONALD ROUSSY:

1180 Oui, parce que ça prend, pour la municipalité, elle fait une étude hydrogéologique ou de recherche en eau, parce qu'il faut qu'elle évalue son besoin, il faut qu'elle trouve un aquifère qui va répondre aux besoins, parce que c'est quand même un gros investissement pour le pompage par la suite, et les réservoirs, pour l'ensemble du projet.

1185 Ça fait que la première démarche, c'est vraiment de trouver un aquifère, donc une étude hydrogéologique sérieuse.

PAR Mme MICHELINE DUBÉ:

1190 C'est la même procédure pour les industries, à ce moment-là, qui utilisent de l'eau souterraine pour leur fonctionnement?

PAR LE PRÉSIDENT:

1195 Pour les industries, je ne sais pas.

Est-ce que pour les industries, la procédure est la même?

PAR M. DONALD ROUSSY:

1200 Bien oui, pour nous autres, pour les industries, au niveau par exemple les piscicultures qui prennent de l'eau souterraine ont besoin, eux autres aussi, d'une recherche en eau, qu'ils font avec une étude hydrogéologique.

1205 On se dit, si cette étude hydrogéologique là, c'est fait par des experts, on la transmet, on va chercher un avis technique à notre central, à Québec, qui ont des experts en hydrogéologie, pour se faire rassurer que cette étude-là démontre bien qu'il y a pas de danger pour la protection de la ressource, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais si c'est une industrie, supposons métallurgique, qui veut utiliser pas mal d'eau souterraine, est-ce qu'elle devra vous demander une autorisation pour son puits, et est-ce que vous allez faire le même type de recherche, d'étude hydrogéologique?

PAR M. DONALD ROUSSY:

On n'a pas, bien...

PAR LE PRÉSIDENT:

Le cas se présente pas?

PAR M. DONALD ROUSSY:

1230 Dans la métallurgie, à part, nous autres, Mines Gaspé qui utilise beaucoup d'eau pour ses systèmes de refroidissement, mais Mines Gaspé, vous comprendrez qu'elle pompe, je sais pas si on peut appeler ça les eaux souterraines, mais toutes les galeries de mines doivent être pompées, pour que les travailleurs puissent travailler dans les galeries, ça fait que nécessairement il y a une bonne quantité d'eau souterraine qui est pompée, mais qui revient en circulation, parce qu'elle s'en va à un lac de décantation, et elle revient dans le circuit.

PAR LE PRÉSIDENT:

1235 De sorte qu'on peut penser que la procédure la plus sévère que vous suivez ou la plus articulée, c'est celle qui concerne l'utilisation de l'eau souterraine à des fins alimentaires, à des fins d'embouteillage; c'est celle-là qui est la plus rigoureuse, les autres le sont un peu moins?

1240 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Absolument.

PAR Mme MICHELINE DUBÉ:

1245 Ça répond à ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1250 Si vous regardez, madame, dans les documents qui sont déposés, le ministère a fait un certain nombre de documents, je sais jamais les titres, de politiques à l'égard de l'eau souterraine, c'est un document de 95 qui a été remis à jour en 97 ou 96?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1255 Au moins 97, si c'est pas 98.

PAR LE PRÉSIDENT:

1260 Alors ces documents-là permettent de voir la stratégie que le ministère - et ça comprend même un règlement - que le ministère veut établir sur l'utilisation de l'eau souterraine.

PAR Mme MICHELINE DUBÉ:

1265 Mais mon interrogation vient toujours, pourquoi au niveau industriel, la réglementation n'est pas aussi ferme que celle au niveau consommation humaine ou pour les municipalités qui décident d'aller pomper de l'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

1270 Là-dessus, il y a deux (2) raisons, dans ce qui a été dit. C'est que premièrement, quand c'est pour de l'eau embouteillée, ça prend une eau de très grande qualité puisque les gens vont la boire. Quand c'est pour une eau industrielle, quand même qu'elle serait pas de grande qualité, ça a peu d'importance.

1275 Donc les recherches sont moins fines, voyez-vous. Parce que quand c'est de l'eau embouteillée, c'est comme un label, ils nous ont expliqué ça, c'est comme un vignoble, vous achetez de tel vin, c'est vraiment tel vin. Alors quand vous achetez de l'eau embouteillée, vous avez un label qui est de l'eau de source de tel niveau.

1280 Il faut donc que quand ils font l'examen, qu'ils puissent garantir que l'eau va toujours être de la même qualité. Alors c'est le principe de l'alimentation et de l'identification de la source qui fait que les études sont un petit peu plus fouillées et plus systématiques.

1285 Alors c'est un peu ça que sont les guides.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1290 Également, monsieur le Président, il faut que l'eau qui est captée aux fins d'embouteillage soit exempte de bactéries à tout moment du processus, parce que vous vous imaginez, une bouteille d'eau sur une tablette développerait très facilement des bactéries.

 Je pense que les collègues de la Santé seraient beaucoup plus à même de commenter.

1295 Maintenant, un commentaire là-dessus, madame a tout à fait raison dans son questionnement, nous l'avons nous-mêmes suggéré à la page 17 du document de consultation que vous avez je pense entre les mains:

1300 "Serait-il opportun que tous les captages d'eau souterraine, peu importe leur importance ou finalité, fassent l'objet d'une autorisation a priori afin d'en mesurer la conséquence sur la ressource. Dans la mesure où le contrôle s'exercerait sur tous les captages à venir, qu'arriverait-il des captages déjà en exploitation et non autorisés. Serait-il opportun d'associer un mécanisme d'information ou de conciliation afin d'éviter les tensions que peut générer l'annonce d'un projet de captage."

1305 Donc c'est quelque chose de connu au ministère, de questionnable qui, on l'a démontré également dans le document, qui repose - l'étude hydrogéologique d'un territoire repose que sur le promoteur, on n'a pas une connaissance complète de la cartographie géologique, donc le questionnement est tout à fait patent en vue d'une politique de l'eau.

1310 **PAR Mme MICHELINE DUBÉ:**

1315 C'est ça, parce que, est-ce qu'on connaît la limite de l'eau, tu sais; est-ce que c'est une ressource qui peut devenir épuisable, peut-être dans dix (10) ans, vingt (20) ans, cinquante (50) ans, cent (100) ans. On le sait pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1320 Ça, c'est la grande peur de l'inconnu, madame.

1325 Les spécialistes prétendent qu'ils sont capables d'identifier la ressource et son renouvellement et donc, de mesurer ou d'identifier les quantités qui peuvent être cueillies sans risque.

1330 Mais une chose est de le dire sur l'ensemble du Québec, une autre chose, être capable de le dire dans le village de Gascons, ou de Nouvelle, ou de Sainte-Anne-des-Monts, ça c'est autre chose.

1335 Ce qu'on peut dire, sur l'ensemble du territoire, c'est une affaire; le dire sur un territoire en particulier, à tel endroit en particulier, ça prend des études beaucoup plus fines. Et devant notre Commission, il y a des gens qui ont dit des choses contradictoires là-dessus.

1340 Par exemple les gens de Franklin sont venus nous voir pour nous dire, vous êtes pas capable de faire la démonstration qu'on n'en manquera pas. Et au contraire, d'autres gens qui s'étaient bagarrés contre le ministère sont venus nous voir et nous ont dit, on félicite le ministère, parce que maintenant, on a acquis la conviction que tel embouteilleur, s'il continue à cueillir telle quantité, on a aucune crainte et on est parfaitement confiant.

1345 On a eu les deux (2) témoignages devant nous.

PAR Mme MICHELINE DUBÉ:

Qu'est-ce que la Commission va faire devant ces deux (2) témoignages-là?

1350 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La Commission va continuer à écouter le monde et à fouiller!

PAR Mme MICHELINE DUBÉ:

1355 C'est bien, vous avez répondu à mes questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

1360 Ça va? Merci.

1360 Juste à titre d'information, dans les documents que vous pouvez consulter dans les centres de documentation, ils sont identifiés par la cote SOUT qui veut dire souterraine, le document SOUT5, qui est la politique de protection du ministère qu'il veut mettre en oeuvre; ensuite SOUT14, qui sont les autorisations que le ministère de l'Environnement a données; et SOUT15, qui sont les demandes d'autorisation de captage d'eau souterraine à des fins commerciales actuellement à l'étude.

1365 Ça va? Merci, madame.

1370 **COMITÉ DE PROTECTION DE LA SANTÉ
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE GASPÉ**

PAR LE PRÉSIDENT:

1375 Alors madame Margret Grenier, s'il vous plaît.

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1380 Oui, rebonsoir monsieur le Président, madame la Commissaire, tout le monde. On aurait bien aimé ça être là cet après-midi, mais étant des bénévoles, travail oblige!

PAR LE PRÉSIDENT:

1385 C'est sensiblement ce que vous avez dit, madame. C'est correct?

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1390 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1395 Parfait. Alors votre réponse était la bonne, alors on nous a répondu que pour ce qui est de l'adjuvant, c'est une information confidentielle qui appartient au promoteur.

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1400 Oui, on s'en doutait, effectivement. Merci.

1405 Juste un petit point connexe, nous allons déposer une lettre du 15 février dernier, qu'on avait envoyée à monsieur le ministre Paul Bégin, protestant le projet de loi visant l'abolition des audiences publiques au sujet de l'insecticide B.t.k., c'est évidemment interrelié, alors on aimerait déposer ce document-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1410 O.K.

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1415 Je ne sais si...

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça dépend, est-ce que vous avez écrit une lettre à monsieur le ministre?

1420 **PAR Mme MARGRET GRENIER:**

Oui, avec copie conforme à monsieur Guildo Lavoie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1425 Copie conforme, ils ont pas à accuser réception, c'est pas à eux que c'est adressé.

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1430 Non, mais c'était dans l'espoir de susciter une réponse quelconque.

PAR LE PRÉSIDENT:

1435 Je comprends. Mais à ce moment-là, il fallait leur écrire à eux.

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1440 Mais, bien sûr, nos copies conformes sont toujours accompagnées par une lettre adressée à la personne; alors c'est peut-être un petit rappel.

PAR LE PRÉSIDENT:

1445 Alors vous répondrez aux lettres que vous recevez!

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1450 Et aussi pour compléter le retour sur le B.t.i., si vous permettez, monsieur le Président, on a pris tout à l'heure la feuille des errata du 17 mai, pour le "Portrait régional" de notre région, à moins qu'il y a une autre page, l'errata dont monsieur Latulippe, je crois, avait parlé hier soir paraît pas sur cette feuille-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1455 On nous l'a promis, mais je l'ai pas vu.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Vous l'avez entre les mains, monsieur le Président. Au quatrième alinéa, si je me trompe pas.

1460 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais le trouver! Alors c'est marqué:

1465 "Dans quelques secteurs de la région, les activités de plein air sont fortement perturbées par les moustiques et les mouches noires durant la saison estivale. Deux (2) municipalités de la région, soit Murdochville et Pointe-à-la-Croix, se prévalent d'un traitement pour le contrôle des insectes piqueurs à l'aide d'insecticide biologique (bacillus thuringiensis ou B.t.). L'arrosage consiste à contrôler les larves d'insectes piqueurs par des pulvérisations manuelles ou aériennes dans les marais et les cours d'eau. Ces projets nécessitent une autorisation du ministère de 1470 l'Environnement."

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1475 Ce qui a été enlevé, c'est l'aspect sécuritaire, très sécuritaire du produit.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça.

1480 Moi, je vous avais demandé d'ajouter qu'il y avait une forte contestation de cela, il y avait un débat dans le public sur l'opportunité d'une telle pratique. Mais vous l'avez pas ajouté.

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1485 Est-ce que cette feuille se trouve - on l'a pas vue.

PAR LE PRÉSIDENT:

1490 Alors là, nous, on a l'original, alors ça va être inscrit dans les centres de documentation aussitôt que ça va être inscrit.

1495 Pourriez-vous en sortir une copie à madame, si vous l'avez, sortez-la donc et elle l'aura tout de suite.

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1500 Mais également, à l'ajout que vous avez demandé, on avait discuté de ça hier soir et puis je croyais que c'était clair que même la première phrase, disant que les activités étaient fortement perturbées, ça relevait du domaine de l'opinion, et que ça devait partir également.

PAR LE PRÉSIDENT:

1505 Oui. C'est-à-dire que je suis pas sûr que c'était la même formulation.

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1510 Oui, c'est presque exactement pareil que sur la page 24 du "Portrait régional".

PAR LE PRÉSIDENT:

1515 Vous avez raison, madame, c'est le même texte, c'est le même début de texte, et vous aviez attaqué cette phrase-là, en disant que ça portait un jugement aussi, et qu'affirmer que les activités de plein air sont fortement perturbées, c'était aussi un jugement de valeur, vous aviez dit ça hier, c'est vrai.

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1520 Alors monsieur le Président, quelle est la solution?

PAR LE PRÉSIDENT:

1525 Moi, je peux pas changer les versions du ministère, ils sont responsables de leur texte.

Hier, ils avaient convenu d'enlever la deuxième partie, sur le "très sécuritaire", mais vous étiez aussi intervenue sur le jugement de valeur sur l'information, alors on leur signale ça.

1530 Je veux dire, qu'est-ce que vous voulez que j'y fasse! S'ils jugent de faire un deuxième erratum, ils feront un deuxième erratum.

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1535 Est-ce qu'il est possible de leur demander de bien vouloir...

PAR LE PRÉSIDENT:

1540 On peut toujours leur demander de voir s'il peut y avoir un erratum sur l'erratum, auquel cas on enlèverait cette feuille-là, tout simplement.

C'est parce que la chose pourrait s'écrire ainsi: dans quelques secteurs de la région, certaines personnes estiment que les activités de plein air sont fortement, de sorte que là, il y aurait pas de jugement.

1545 Mais c'est à votre aise, je ne suis pas responsable de vos écrits.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1550 Monsieur le Président, vous conviendrez que ce document-là a fait l'objet d'un consensus auprès de huit (8) ministères, de dix-sept (17) régions, de toutes les directions concernées par l'eau du ministère de l'Environnement, et reflète l'avis des spécialistes.

1555 J'ai pris de ma responsabilité d'enlever le bout de phrase, mais au-delà de ça - parce que j'estime que "très sécuritaire", c'était peut-être exagéré, mais pour le reste, le Portrait va rester tel quel.

PAR LE PRÉSIDENT:

1560 O.K. Est-ce que votre reste vous empêche de constater la divergence, des divergences d'opinion dans la population?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1565 Je le constate comme vous, monsieur le Président, mais je l'écrirai pas dans le Portrait. D'aucuns estiment, au niveau des spécialistes, que la phrase qui prescrit que c'est fortement perturbé a lieu d'être, alors ça reste un débat ouvert.

PAR LE PRÉSIDENT:

1570 Oui, oui, mais c'est sur la finale, je vous suggère une finale, à la fin du paragraphe: ces projets nécessitent une autorisation du ministère de l'Environnement mais font l'objet d'une contestation sociale. Est-ce qu'on pourrait négocier?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1575 Je ne pense pas qu'on puisse le faire. Je prends note de votre phrase, et voilà!

PAR LE PRÉSIDENT:

1580 Très bien.

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1585

Je vous remercie beaucoup d'être intervenu, monsieur le Président, et on espère que le gros bon sens va gagner cette conversation-là, et que les messieurs et dames du ministère éviteront de verser dans la propagande.

1590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

1595 **PAR Mme MARGRET GRENIER:**

J'aurais une autre question.

1600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, allez-y.

1605 **PAR Mme MARGRET GRENIER:**

Monsieur le Président, le "Portrait régional" ne fait pas état de la mobilisation régionale contre les épandages de phytocides d'Hydro-Québec qui durent depuis 1984, même si le CPSEG, qui pilote ce dossier, tient le ministère de l'Environnement au courant dans l'espoir de lui faire comprendre qu'il faut que les arrosages cessent.

1610 Ce dossier a un long historique et beaucoup de ramifications, donc je vais tenter d'être brève.

1615 À titre d'information, nous allons déposer notre mémoire sur le code de gestion des pesticides, notre document de recherche sur l'utilisation des phytocides par Hydro-Québec, qui couvre toute la province, en passant; notre document de recherche sur les insuffisances de l'homologation des pesticides, notamment en relation avec les formulants; ainsi que notre mémoire sur la Politique des eaux souterraines.

1620 Nous avons gagné une victoire partielle, en 1996, lorsqu'Hydro-Québec a cédé aux pressions et a cessé les arrosages sous les lignes des abonnés qui s'appellent autrement le réseau de distribution.

1625 Mais devant son refus de cesser les arrosages sous les lignes de transport et aux installations, le CPSEG a entrepris, depuis 1995, une collaboration avec les MRC et municipalités, en les invitant à réglementer pour empêcher les arrosages dans les corridors de transport ferroviaire, routier, aéroportuaire et d'énergie.

À ce jour, vingt-huit (28) municipalités et trois (3) MRC de la Gaspésie ont réglementé en ce sens.

1630 Maintenant, si le code de gestion des pesticides est adopté dans sa forme actuelle, tous nos règlements seront invalidés. Le ministère de l'Environnement, tant provincial que régional, a reçu notre mémoire.

1635 On aimerait savoir, là-dessus, si le ministère de l'Environnement régional a fait les représentations qui s'imposaient auprès du gouvernement, pour prévenir cette catastrophe.

PAR LE PRÉSIDENT:

1640 Expliquez-moi un peu, pour que je comprenne bien le fond de votre argumentation.

1645 Le code de gestion, vous me parlez de code de gestion des pesticides d'Hydro-Québec?

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1650 C'est-à-dire que par le biais du code de gestion des pesticides, Hydro-Québec aurait ce qu'elle veut. Ce qu'elle cherche actuellement, c'est de faire invalider les règlements municipaux qui l'empêchent d'épandre des phytocides.

PAR LE PRÉSIDENT:

1655 O.K. Ce code de gestion, Hydro-Québec l'a adopté à l'intérieur d'Hydro-Québec?

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1660 Non, non. Le code de gestion des pesticides est un projet, était un avant-projet de loi mis de l'avant par le ministère de l'Environnement à l'été dernier. Et puis il y a eu un appel de commentaires, et nous avons produit un mémoire.

1665 Le gros péril de ce code de gestion des pesticides, c'est que si c'est adopté dans sa forme actuelle...

PAR LE PRÉSIDENT:

1670 Ça invalide vos règlements?

1675 **PAR Mme MARGRET GRENIER:**

1675 C'est ça, parce que la législation provinciale prend le dessus sur les règlements municipaux; même si, et ce qui est vraiment illogique et incohérent, même si les règlements municipaux sont meilleurs.

1675 Parce que si ça arrive, toute notre protection tombe complètement, et puis on est livré poings et chevilles liés à Hydro-Québec et les autres arroseurs qui nous arrosaient dessus avant qu'on ait ce moyen tout à fait légal de se protéger.

1680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K., ça va. J'avais confondu un code d'Hydro-Québec, parce que j'ai aussi joué dans des choses avec Hydro-Québec, et ce code-là.

1685 Alors donc, vous avez bien reçu le mémoire, à la région, de madame Grenier?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1690 Monsieur le Président, le code de gestion des pesticides, effectivement, c'est un règlement, on l'appelle code de gestion pour les fins de jargon, mais c'est un règlement et non pas une loi.

1695 Il a fait l'objet d'une consultation et d'une préconsultation publique, qui s'est tenue vers la fin de 98. L'analyse de soixante-trois (63) mémoires reçus à l'occasion, dont j'imagine le mémoire de madame ou de l'organisme qu'elle représente, est terminée au moment où on se parle. Le bilan de cette consultation est actuellement en train de se finaliser pour présenter aux autorités du ministère en vue d'une décision par rapport aux mémoires.

1700 On comprend que dans la procédure, comme on l'avait déjà expliqué dans une audience antérieure, la procédure d'adoption de règlement fait en sorte qu'on peut avoir des ajustements entre le projet soumis à la consultation et ce qui a fait l'objet de mémoires et ce dont on tiendra compte dans la facture finale.

1705 Pour clarifier le point soulevé par madame, si vous permettez, monsieur le Président, la Loi actuelle sur les pesticides fait en sorte que:

1710 "Toute disposition inconciliable du code de gestion des pesticides et des autres règlements prévaut sur toute disposition inconciliable d'un règlement adopté par une municipalité."

1715 Comme il n'y a pas, au moment où on se parle, de code de gestion des pesticides, les municipalités ont l'entièvre juridiction pour bannir complètement les pesticides. Et ça, ça découle d'une cause qui a été entendue le 24 août dernier par la Cour d'appel, qui faisait suite à une cause de 93.

On comprendra qu'Hydro-Québec, deux (2) écoles s'affrontent, l'Association des spécialistes en horticulture, Hydro-Québec qui eux évidemment préconisent le maintien, c'est-à-dire le changement de la loi, et les associations et organismes comme madame qui préconisent le changement de la loi, si je me trompe pas.

1720

Alors la loi modifiant la Loi sur les pesticides a été adoptée en 93 et n'est pas en vigueur, elle n'a jamais été entrée en vigueur, c'était à l'article 9 de cette loi qui modifiait cet article 102 de la loi précédente qui rendait inconciliable, et à ce moment-là, on dirait, dans la nouvelle loi, si toutefois elle entrait en vigueur, ce qui n'est absolument pas au moment où on se parle décidé:

1725

"Rendrait inopérante toute disposition réglementaire portant sur une matière qui est édictée par une municipalité, sauf dans le cas où cette disposition réglementaire satisfait aux conditions suivantes: elle porte sur des activités d'entretien paysager ou d'extermination, notamment la fumigation déterminée par règlement et elle prévaut ou atténue davantage les atteintes à la santé, etc."

1730

Ça veut dire qu'avec une entrée en vigueur de cette modification-là qui date de 93, on n'aurait plus la notion d'inconciliabilité, mais on aurait une possibilité pour la municipalité de ne légiférer que dans ces deux (2) créneaux-là seulement, et non plus de bannir l'entièreté de l'épandage de pesticides sur son territoire.

1735

Alors c'est ça le décor. Et actuellement, la décision d'entrée en vigueur de cette loi de 93 n'est pas prise.

1740

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais ce que vousappelez le règlement sur le code de gestion...

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1745

Il est pas en vigueur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1750

Il est pas en vigueur, mais c'est la promulgation de l'article 9 de la loi de 93?

1755

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1760 Je reprends une partie, monsieur le Président. Le code de gestion des pesticides, c'est un règlement, appelons-le règlement sur les pesticides. Lui a été soumis à la consultation, on a reçu des mémoires. Éventuellement, il entrera en vigueur.

S'il entre en vigueur avec la législation actuelle...

PAR LE PRÉSIDENT:

1765 Il entre en vigueur si le Conseil des ministres l'approve?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1770 Oui. Alors à ce moment-là, si on ne fait pas entrer en vigueur la loi qui a modifié la Loi sur les pesticides, vous me suivez, on fait entrer en vigueur le code de gestion des pesticides sur le droit actuel, à ce moment-là:

1775 "Toute disposition inconciliable d'un règlement municipal qui va à l'encontre du règlement sur les pesticides doit être autorisée par le ministre."

1780 Tandis que si on modifie la Loi sur les pesticides, on ne parle plus d'inconciliabilité, on dit que c'est inopérant à moins que la municipalité ne légifère que sur deux (2) points. Vous comprenez?

Alors la municipalité n'aura plus le pouvoir de bannir complètement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1785 Elle ne pourrait bannir que quoi?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1790 Ses règlements pourraient porter sur - et puis Jean-François pourrait peut-être expliquer la terminologie scientifique - l'entretien paysager ou l'extermination, notamment la fumigation déterminée par règlement du gouvernement, et les atteintes à la santé des êtres humains ou des autres espèces vivantes, ainsi que les dommages à l'environnement ou aux biens.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1795 Ce qu'on doit comprendre, monsieur Latulippe, c'est que dans une telle éventualité, Hydro-Québec pourrait fumiger, arroser, épandre, et les municipalités n'y pourraient rien. C'est ça qu'on doit comprendre?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Leurs pouvoirs seraient largement restreints. Tandis que là, à l'heure actuelle, la municipalité peut passer un règlement pour dire, j'interdis tout épandage.

1805 Donc ça contrecarre des projets d'Hydro-Québec ou de l'Association des horticulteurs, etc., ceux qui ont intérêt à ce que le bannissement n'existe plus.

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1810 Si je pourrais apporter une précision, monsieur le Président. Les règlements dont il est question ici portent uniquement sur les corridors de transport ferroviaire, routier, aéroportuaire et d'énergie. C'est sur ça qu'on s'est concentré à cause, comme je dis, ça fait depuis 1984, et puis la région est mobilisée contre les arrosages d'Hydro-Québec.

1815 Alors quand nous, on a décidé de partir en législation, on a regroupé les corridors de transport.

1820 Et c'est vraiment une question de vie et de mort, et il est autant question de destruction de la démocratie que de destruction de l'environnement et de la santé.

1825 Parce que nous avons ici toute une région, on a des règlements qui partent de Grande-Vallée jusqu'aux portes du Bas-Saint-Laurent, on en a même un (1) ou deux (2) au Bas-Saint-Laurent et un (1) ou deux (2) sur la Côte-Nord également, toute une région qui s'est concertée pour adopter la même sorte de règlement municipal.

1830 On a une très belle protection qui pourrait s'étendre à d'autres régions aussi. Et à voir ça sabré, complètement invalidé, et nous laisser sans défense, et puis c'est le ministère de l'Environnement qui propose ça, c'est inconcevable!

1835 C'est pour ça qu'on voulait savoir si le ministère de l'Environnement de notre propre région a fait des représentations en notre faveur lors de cette consultation, ou avant, ou après.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1840 Le mémoire a été reçu, on connaît très bien la problématique du CPSEG, Comité de protection de la santé et de l'environnement de Gaspé, et ça fait partie de l'étude sur les soixante-trois (63) mémoires.

1845 Je suis absolument pas mandaté pour vous donner la décision finale, elle n'est pas prise, de toute façon.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc quand le mémoire a été acheminé à la région, vous l'avez acheminé au central.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1850 | Voilà!

PAR LE PRÉSIDENT:

1855 J'ai encore de la misère à comprendre la subtilité entre le règlement et la loi, mais je la comprendrai pas, alors...

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Je vous déposerai, monsieur le Président, une note explicative.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je lirai à tête reposée, je finirai par comprendre la subtilité de la distinction entre une et l'autre. C'est une des choses sur laquelle j'ai pas encore réussi à voir clair.

1865

1870 Le code de gestion des pesticides est un règlement qui va s'insérer dans la Loi sur les pesticides, et à l'intérieur de tout ça, il y a la Loi 139, qui avait été adoptée en 93, et c'est justement l'article 9 de la Loi 139 qui comporte cette exclusivité qui va baliser, restreindre le pouvoir des municipalités à réglementer en matière des pesticides; ça va effectivement restreindre à seulement deux (2) domaines, l'entretien paysager et l'extermination, c'est-à-dire la fumigation.

Ça va fermer la porte pour toujours aux autres domaines reliés aux pesticides. Comme si c'était la seule chose.

1880 Nous, on n'a jamais dit que ce n'était pas important. Notre revendication a un volet qui demande la modification de l'article 9 de la Loi 139 pour l'ouvrir complètement à toutes activités reliées aux pesticides

PAR LE PRÉSIDENT

1885

O.K.

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1890 Bon. Alors c'est ça, la problématique régionale est d'une extrême importance, et relié à cela, nous aimerais demander que soient déposés les plans détaillés des traitements chimiques d'Hydro-Québec pour les années 1997, 98 et 99, comprenant les phytocides utilisés, les endroits précis visés, les quantités utilisées, les superficies couvertes, les dates et les types de traitements, ainsi que toute autre information pertinente.

1895 Et comme Hydro-Québec arrose partout au Québec, on demande que des plans détaillés, pour chaque région du Québec, soient également déposés.

PAR LE PRÉSIDENT:

1900 C'est-à-dire que là, vous outrepassez les pouvoirs de ma Commission.

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1905 Ah oui?

PAR LE PRÉSIDENT:

1910 Moi, je peux vous entendre sur l'objet lui-même, voyez-vous. Que vous me fassiez la démonstration que des arrosages ou qu'une politique d'arrosage est pas cohérente avec une politique de protection de l'eau, ça, je suis parfaitement capable de vous entendre et d'épouser votre point de vue.

1915 Mais je n'ai pas à enquêter sur chaque arrosage en particulier ou sur tous les territoires atteints, voyez-vous. Il y a déjà eu là d'autres commissions et d'autres décisions, sur lesquelles je n'ai pas à revenir.

1920 Et comme je n'ai pas à enquêter sur l'objet de l'arrosage, mais sur le fait lui-même, par rapport à sa nuisance à l'eau, il est suffisant que vous me fassiez la démonstration qu'arroser avec des phytocides pour tuer de la végétation, ça peut être dommageable à l'eau.

1925 Ça, si vous me faites cette démonstration-là, si vous nous convainquez, on peut écrire dans notre mémoire qu'il faut pas proclamer des règlements ou changer la loi, mais je n'ai pas besoin de savoir dans le détail chaque arrosage, chaque date, je n'ai pas à enquêter sur l'événement.

1930 **PAR Mme MARGRET GRENIER:**

Oui, il n'y aura pas de problème à vous démontrer tous les effets nocifs des phytocides sur l'eau. Dans les documents qu'on va déposer, il y a déjà pas mal d'informations là-dessus, et nous pourrons évidemment reprendre ça dans notre mémoire.

1935

PAR LE PRÉSIDENT:

Ces arrosages-là d'Hydro-Québec, ce sont des arrosages au B.t.k.?

1940

PAR Mme MARGRET GRENIER:

Non, non. Hydro-Québec, bien, un autre terme pour phytocide, c'est herbicide. Ce sont des herbicides...

1945

PAR LE PRÉSIDENT:

Chimiques?

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1950

Oui, oui, c'est cela, oui.

Et il y a à peu près huit (8) produits qu'ils utilisent, soit séparément ou en combinaison.

1955

Alors tout cela est consigné dans les documents qu'on dépose ce soir.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K.

1960

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1965

Le but d'avoir les plans, c'était pour, c'est justement en relation avec les systèmes d'eau dans chaque région, c'est pour montrer justement que chaque région sera affectée de façon néfaste par ces arrosages-là.

Parce que c'est évident, aussitôt que ces produits chimiques sont relâchés dans l'environnement, ça va descendre vers la nappe phréatique.

1970

PAR LE PRÉSIDENT:

1975 J'imagine que les autorisations des programmes d'arrosage, c'est des documents publics, ça, de toute manière?

PAR M. DONALD ROUSSY:

1980 Bien, Hydro-Québec est tenue de faire une demande d'autorisation, étant donné que dans le règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, ce type de travaux là requiert un certificat d'autorisation de la part du ministère de l'Environnement.

1985 Ça fait que les documents déposés à l'appui de la demande d'autorisation d'Hydro-Québec, c'est des documents qui sont protégés, comme tous les autres, par la Loi d'accès à l'information, étant donné...

PAR LE PRÉSIDENT:

1990 Voyons donc! Une autorisation...

PAR M. DONALD ROUSSY:

1995 Ça ne veut pas dire que tout est protégé au complet, là, mais...

PAR LE PRÉSIDENT:

2000 Non, mais écoutez, la dernière fois que j'ai enquêté là-dessus, moi, Hydro-Québec avait l'obligation d'informer les gens des zones qui étaient arrosées!

PAR M. DONALD ROUSSY:

2005 Oui, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2010 Donc Hydro-Québec est obligée, dans son décret d'autorisation, d'informer les gens sur les dates et les endroits qui font l'objet d'épandage d'herbicides.

PAR M. PAUL MEUNIER:

2015 Là-dessus, je pourrais pas, là, vous répondre affirmativement, je sais que la procédure est soumise aux évaluations des impacts.

PAR M. PIERRE-MARTIN MAROTTE:

Monsieur Bourque devrait pouvoir répondre, il travaille là-dessus.

2020	PAR LE PRÉSIDENT: Oui madame, si vous, vous le savez.
2025	PAR Mme MARGRET GRENIER: Oui, oui, après seize (16) ans d'expérience, on a acquis certaines connaissances. Oui, vous avez raison, Hydro-Québec est tenue à informer les populations visées, mais ils le font au compte-gouttes, ça prend la forme de dépliants propagandistes qu'ils distribuent un peu partout, et quelques fois des avis dans les journaux, qui ne servent à rien d'ailleurs.
2030	À quoi ça sert d'avoir un avis, est-ce qu'on est supposé de partir pour la Lune? Ça n'a aucun sens!
2035	Mais c'est également parfaitement vrai que le gros de l'information est jalousement gardé par Hydro-Québec, et il faut effectivement passer par la Commission à l'accès à l'information, si Hydro-Québec est de mauvaise humeur et elle décide qu'elle vous donnera pas telle, telle information.
2040	On le sait pertinemment, parce que pour avoir le plan détaillé et juste de la Gaspésie de 96, ça nous a pris un an, un an complet de dédales de la Commission de l'accès à l'information, et de batailles téléphoniques avec l'avocate d'Hydro-Québec, et ainsi de suite, ça a pris un an, juste pour avoir ça.
2045	Alors on trouve...
2050	PAR LE PRÉSIDENT: Attendez un instant. Est-ce que le programme d'arrosage des herbicides chimiques pour l'année 99, est-ce qu'il est établi?
2055	PAR M. DONALD ROUSSY: Ce programme-là, c'est pas un programme général. Bien, il a été établi par Hydro-Québec dans l'ensemble de la province, mais chaque région reçoit le programme qui la concerne.
2060	Chez nous par exemple, cette année, on a reçu la semaine passée je pense la demande de l'Hydro-Québec pour faire l'équivalent d'environ, je vous donne des chiffres approximatifs parce que c'est pas moi qui étudie la demande, c'est un analyste chez nous, aux alentours d'une centaine de kilomètres de lignes qui vont avoir un traitement aux phytocides, ce qui représente à

peu près entre quatre cents (400) et cinq cents (500) hectares de terrain qui vont avoir un traitement aux phytocides.

2065 Cette demande-là, qui est un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22, et non pas - c'est pas un programme dans le sens que ça prend des évaluations environnementales, études d'impact et tout ça, et puis on étudie ce programme-là ou cette demande d'autorisation là avec une directive qu'on appelle la Directive 017, qui est une directive qui nous balise, l'ensemble des Directions régionales, sur la façon d'étudier, mettons d'exercer le pouvoir on pourrait dire discrétionnaire du ministre, pour donner l'autorisation.

2070 Donc on a une directive sur laquelle on s'appuie pour s'assurer que le promoteur a fourni toutes les informations requises pour évaluer sa demande.

2075 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2080 Mais l'autorisation que vous allez donner selon 22 va être une autorisation publique?

2085 **PAR M. DONALD ROUSSY:**

2090 L'autorisation comme telle est un document public, oui, parce que c'est une autorisation, c'est un certificat d'autorisation dans lequel on va lister les documents qui ont servi à la demande.

2095 Sauf que chaque document qui a servi à la demande, c'est pas nécessairement un document public.

2100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2105 Mais il y a pas obligation, dans votre autorisation, de rendre public les endroits où l'arrosage va avoir lieu?

2110 **PAR M. DONALD ROUSSY:**

2115 Oui, d'une certaine façon, dans le libellé du certificat d'autorisation, on dit que les arrosages vont avoir lieu mettons sur tel corridor d'énergie qui circule dans telle municipalité; parce qu'on peut pas nommer, à ce moment-là, l'ensemble des lots traversés, parce que souvent de fois, aussi, c'est pas seulement en lots privés, c'est en terres publiques.

2120 Ça fait que nécessairement, on dit dans quelle municipalité ou sur quelles zones du terrain. Dans le fond, ça suit une ligne de transport d'énergie, c'est comme assez bien représenté sur des cartes. C'est ça la désignation ou la localisation.

2125 Mais c'est toujours le transport, on s'entend bien qu'on donne les autorisations sur les lignes de transport. Pour nous autres, dans notre région, ce qu'on nous a demandé, l'Hydro-

Québec, c'est une autorisation sous les lignes de transport d'énergie, et non pas la distribution le long des chemins, les rues de la ville, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2110

Je comprends ça, mais est-ce qu'il y a pas une obligation, il y avait ça autrefois dans l'audience de 83-84-85 que j'ai dirigée, il y avait une obligation pour Hydro-Québec d'informer les populations possiblement impactées des arrosages, des lieux et des dates.

2115

PAR M. DONALD ROUSSY:

Je pense que probablement - là, je vas vous dire, habituellement c'est dans notre directive qu'on reçoit que l'Hydro-Québec fasse une information publique des arrosages qu'elle fait.

2120

C'est sûr que c'est encore plus vrai lorsqu'il y a une étude d'impact, parce que souvent de fois, ça fait partie des conditions de l'étude d'impact, mais lorsqu'il y a pas d'étude d'impact, à ma connaissance...

2125

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais je vois pas en quoi un promoteur pourrait être soustrait de l'obligation d'informer la population qu'il fera des arrosages, sur des objets controversés, sur tel territoire, à telle date, de telle manière!

2130

PAR M. DONALD ROUSSY:

Non, non, effectivement, vous avez complètement raison, l'Hydro-Québec...

2135

PAR LE PRÉSIDENT:

Et c'est votre devoir d'informer la population.

2140

PAR M. DONALD ROUSSY:

2145

Bien, c'est pas à nous à informer la population, c'est au promoteur. Nous autres, c'est public parce que c'est dans le certificat, l'endroit où la ligne passe; si les gens veulent avoir la copie du certificat, ils peuvent la demander.

PAR LE PRÉSIDENT:

2150

Oui, mais si la copie de certificat dit pas les lieux et les dates, et les objets?

PAR M. DONALD ROUSSY:

2155

Les dates, c'est une période. On comprend qu'Hydro-Québec peut pas faire ça à une date précise, habituellement ça commence, ça se fait au départ de la végétation...

PAR LE PRÉSIDENT:

2160

Il peut mouiller le matin, ça on comprend ça.

PAR M. DONALD ROUSSY:

2165

Il y a des conditions d'opération, dans l'étude, il y a quand même des conditions d'opération, c'est sûr.

PAR LE PRÉSIDENT:

2170

Mais dans votre autorisation, vous obligez pas juridiquement Hydro-Québec de publier des avis dans les journaux, disant: nous arroserons sur tel lot, tel lot, tel lot, tel produit, à l'intérieur de telles dates et telles conditions?

PAR M. DONALD ROUSSY:

2175

Je pourrais pas, ça me prendrait directement la Directive 017, à moins que quelqu'un d'autre puisse répondre, pour savoir si j'ai une obligation d'aller chercher ce niveau de détail là dans l'analyse.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2180

Monsieur le Président, monsieur Jean-François Bourque va vous donner l'information.

2185

PAR JEAN-FRANÇOIS BOURQUE:

2190

Oui, monsieur le Président, comme je disais au début quand je suis arrivé cet après-midi, je suis responsable des pesticides au niveau aquatique mais aussi dans les corridors et en niveau forestier aussi.

2195 C'est ça, comme on disait tantôt, ça prend l'autorisation du ministère de l'Environnement pour les arrosages de phytocides, que ce soit dans les corridors routiers, ferroviaires ou d'énergie. Donc Hydro-Québec est assujettie à l'autorisation de notre ministère.

2200 Il y a une directive, qui s'appelle la Directive 017, qui dit au promoteur quoi inscrire dans sa demande d'autorisation pour, après ça, nous, à la région, on étudie la demande et on regarde s'il nous manque des données pour, après ça, donner le certificat d'autorisation.

2205 Concernant les avis publics dans les journaux, c'est une des conditions qu'on demande, que ce soit dans les corridors routiers, ferroviaires ou d'énergie, d'indiquer la période où vont avoir lieu les arrosages et l'endroit approximatif. Parce qu'on peut pas exactement dire qu'ils vont arroser tel numéro de lot le 15 juin.

2210 Lors de l'autorisation, il y a aussi des demandes, bien, à la municipalité, pour savoir si ça déroge à un règlement municipal. C'est là-dessus que madame Grenier, tantôt a insisté pour dire que les municipalités votent des règlements pour, je dirais, empêcher Hydro-Québec d'arroser dans les municipalités.

2215 Là-dessus, un point important qu'il faut souligner lors de l'autorisation, c'est qu'il y a des bandes de protection qui sont exigées par rapport aux zones sensibles, notamment les cours d'eau et les prises d'eau potable, que ce soit souterraine ou de surface. C'est des zones, les bandes de protection, des zones où l'arrosage n'a pas lieu.

2220 2225 Parce qu'au niveau des pesticides, il y a plusieurs phénomènes qui rentrent, qui peuvent contaminer la zone sensible, si on pense à un cours d'eau, il y a la dérive du produit, qui est une espèce bruine ou de vapeur qui peut contaminer directement dans l'eau, ou il y a des phénomènes de lessivage, lorsqu'il y a une forte pluie, ou des phénomènes de ruissellement. Le lessivage, c'est plutôt la percolation à travers le sol, et le ruissellement, c'est vraiment lors de fortes pluies.

Hydro-Québec, dans ce qu'ils nous donnent comme information, parce qu'ordinairement, on exige une bande de soixante (60) mètres par rapport aux cours d'eau, pour protéger les cours d'eau, mais on dit dans notre Directive 017 que le promoteur peut nous démontrer qu'il y a pas de contamination, qu'il peut se rapprocher de ce soixante (60) mètres-là des rivières et des ruisseaux.

2230 Hydro-Québec nous fournit une liste des éléments sensibles qu'ils ont identifiés le long du parcours, avec les bandes de protection qu'ils entendent mettre en vigueur lors de l'arrosage des phytocides. Si on parle pour les cours d'eau, on parle d'un trente (30) mètres quand le ruisseau a trois (3) mètres et plus, et un dix (10) mètres de bande de protection quand c'est un petit ruisseau ou un ruisseau intermittent qui serait à sec.

2235 Ça fait qu'en gros, c'est la procédure qui entoure les autorisations avec Hydro-Québec, pour les phytocides.

PAR LE PRÉSIDENT:

2240 Mais je reviens à ma question, est-ce que dans votre autorisation, vous faites obligation au promoteur d'informer les populations?

PAR JEAN-FRANÇOIS BOURQUE:

2245 Oui. Si vous regardez, les corridors routiers, ferroviaires et d'énergie, il est supposé d'y avoir des avis publics dans les journaux locaux ou les médias.

PAR LE PRÉSIDENT:

2250 Donc, il doit y avoir des avis publics. S'il y a pas d'avis publics, quels sont les recours des gens?

PAR JEAN-FRANÇOIS BOURQUE:

2255 Ça, ça concerne peut-être plus la Direction régionale, parce que la procédure de plainte ou de non-conformité au certificat d'autorisation, ça, je peux peut-être pas vous répondre là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2260 Vous voyez le malaise, là. Moi, je suis sur une commission d'enquête qui est sur un autre objet, donc je n'ai pas à entrer dans toutes les portes que les gens peuvent ouvrir sur d'autres objets, donc je dois me tenir à l'objet de ma commission.

2265 Mais il est invraisemblable que des gens doivent passer par une commission sur un autre objet pour faire valoir le droit courant de l'obligation d'un promoteur d'informer les gens des choses qu'ils doivent faire. Là, il y a quelque chose qui marche pas! Ou je comprends pas, ou il y a quelque chose qui marche pas.

2270 Si la loi fait obligation à Hydro-Québec, sur une autorisation d'arroser des herbicides, il faut pas qu'on passe par une autre commission pour avoir des informations qui sont normalement statutaires dans l'édition de l'autorisation; sinon, vous obligez les commissions à sortir de leur mandat.

2275 Alors là, j'ai de la misère à comprendre.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Monsieur le Président, l'obligation, comme on vient de vous dire, est dans le certificat d'autorisation. Hydro-Québec, jusqu'à nouvel ordre, s'y conforme à la lettre d'aviser. Si elle ne

2280 le faisait pas, c'est ouverture à révocation et illégalité du suivi de certificat, et c'est pas le jeu habituel d'Hydro-Québec.

2285 Donc, je pense pas qu'on doive passer par une Commission sur l'eau pour s'informer de la question de la publication des pesticides. Les publications, ou bien ont été faites, ou bien se feront, dépendant si le certificat est émis ou pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

2290 Madame.

PAR Mme MARGRET GRENIER:

2295 Il y a tant de points d'information vraiment incomplets qui ont été donnés, je ne sais pas jusqu'à quel point il m'est permis de répondre.

2300 Mais de toute façon, c'est évident que tout épandage de biocide, de quelque sorte que ce soit, affecte l'eau, même avec l'air et le sol, ce sont les premiers éléments qui sont contaminés, et il faut vraiment se l'avouer, des périmètres de protection ne servent pratiquement à rien, à cause que ces substances-là voyagent librement dans la biosphère.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K., vous discutez sur le fond, ça va.

PAR Mme MARGRET GRENIER:

2310 Un autre point, il faut dire que premièrement, avec comment que c'est, avec la demande faite au ministère de l'Environnement et l'attitude d'Hydro-Québec, il est à peu près impossible de savoir vraiment à l'avance, au moment où Hydro-Québec a décidé quels endroits seront arrosés telle année; on ne peut pas le savoir au mois de mars. On serait obligé d'attendre au mois de juin, quand leurs pamphlets propagandistes apparaissent tout d'un coup, là, et il y a jamais rien dans les journaux, ni dans les médias, soi dit en passant.

2315 Et l'information contenue dans ces dépliants propagandistes, c'est vraiment minimal, très minimal. Ça ne comprend pas du tout ma liste que j'ai donnée tout à l'heure. Et c'est pour savoir ces choses-là, pour avoir une image globale de cette structure-là, qu'on fait toujours ces demandes-là.

2320 Et pour savoir 96, comme j'ai dit, ça a pris un an, par la Commission de l'accès à l'information, pour l'avoir. Et ce n'était pas facile. Alors c'était dans ce sens-là.

Alors c'est peut-être comme vous avez indiqué, on ne peut pas y aller plus loin en ce moment.

2325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour l'instant, non. De toute manière, nous sommes encore en audience pendant dix (10) mois, on va suivre le dossier à la trace, mais je peux pas intervenir directement parce que c'est un autre objet.

2330

Mais normalement, l'Hydro-Québec a le devoir d'informer, et dans l'année qui existe actuellement, si Hydro-Québec manque à son devoir d'informer, là il y a des choses qui pourront être faites.

2335 **PAR Mme MARGRET GRENIER:**

Oui, mais probablement elle considère se conformer à la demande que monsieur Bourque a mentionnée tout à l'heure, avec ces fameux dépliants.

2340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, mais il y a une information, il y a une obligation d'informer d'une manière officielle, autant que j'ai compris, par une information de type juridique. Donc il y a autre chose qu'un dépliant.

2345

Ça va?

PAR Mme MARGRET GRENIER:

2350 Oui, merci beaucoup, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame, bonne chance!

2355

PAR Mme MARGRET GRENIER:

2360 Oui, mais si ça fait seize (16) ans qu'on travaille là-dessus, on n'est pas près d'abandonner non plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2365 Ça, je m'en doute. Ça va?

Oui.

2370 **PAR M. NOËL GRENIER:**

O.K., j'ai deux (2) questions à poser. Mon nom, c'est Noël Grenier, vice-président du Comité de protection de santé et de l'environnement de Gaspé.

2375 On pourrait prendre le "Portrait régional" à la page 17, à l'avant-dernier paragraphe:

"Leurs eaux usées ne sont rejetées à l'environnement qu'après un traitement, ce qui en a diminué considérablement l'impact sur le milieu."

2380 Ils disent pas quelle sorte de traitement, secteur des pâtes et papiers.

2385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors il s'agit des secteurs pâtes et papiers. Allez à la page 18.

2390 **PAR M. NOËL GRENIER:**

Je le sais qu'ils font un traitement biologique, c'était marqué de l'autre côté, mais je veux savoir de quelle manière qu'ils font ça.

2395 **PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K., on va vérifier ça.

2395 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Monsieur Steeve St-Laurent va répondre à la question.

2400 **PAR M. STEEVE ST-LAURENT:**

Pour ce qui est de la compagnie Gaspésia ltée, on parle d'un traitement primaire et biologique. Maintenant, si on veut rentrer dans le détail, ça il faudrait que j'aille chercher l'information très précise; à ce moment-là, je pourrais la donner à la Commission.

2405 Dans le cas de Emballages Stone à New Richmond, la même chose, pour le traitement biologique, si on veut les détails, je pourrais les amener.

2410 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'ai pas bien entendu, là. On parle à la page 18, le tableau?

PAR M. STEEVE ST-LAURENT:

2415 Oui, oui. Si on veut des détails...

PAR LE PRÉSIDENT:

2420 Emballages Stone, quelle sorte d'entreprise que c'est; eux autres, ils produisent du papier?

PAR M. STEEVE ST-LAURENT:

2425 Oui, c'est une fabrique de carton doublure, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et quand on parle de traitement biologique, on signifie quoi?

2430 **PAR M. STEEVE ST-LAURENT:**

2435 Bien, on signifie, traitement biologique, on signifie un traitement par par exemple l'ajout de nutriment pour faire diminuer la DBO5 et puis les MES, pour finalement arriver à une eau qui respecte la réglementation. Ça peut représenter ça, le traitement biologique.

2440 Mais pour avoir le détail précis, j'aimerais mieux peut-être vérifier et vous amener plus de précisions sur ce traitement-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2445 Bien, je serai pas ici demain.

Parce qu'en général, quand on parle, dans les usines, de traitement biologique, c'est un certain type de traitement?

2450 **PAR M. STEEVE ST-LAURENT:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est pas un étang aéré, on n'envoie pas les choses dans un étang pour qu'elles s'oxydent. On intervient de quelle manière?

2455 **PAR M. DONALD ROUSSY:**

2460 Je peux peut-être vous donner un petit peu d'information, quoiqu'il faut penser que les traitements - moi, j'étais pas en fonction au moment où ça, ça a été autorisé, ça fait que nécessairement, c'est des dossiers qui sont étudiés avant d'autoriser un traitement, mais quand même, les usines doivent obtenir des autorisations pour mettre en place des traitements de l'eau, des traitements même d'eaux usées.

2465 C'est des dossiers relativement, je dirais, quand même assez complexes, c'est pour ça que - mais de façon générale, on peut peut-être, je suis pas biologiste non plus, mais de façon générale, si on peut parler d'un traitement biologique, c'est un traitement où c'est comme les bactéries qui vont dégrader les matières en suspension, vont travailler sur, en fin de compte, les matières organiques.

2470 Parce qu'on comprend que c'est une pâte et papier, donc en général, il y a beaucoup de matières organiques qui sont envoyées avec l'effluent dans le bassin de traitement, et puis il va y avoir de l'aération dans ces bassins-là, un peu comme les bassins d'épuration des eaux usées municipales, là, avec des systèmes d'aération, parce que si on veut travailler en aérobiose, pour que les bactéries aient l'oxygène pour travailler, dans le fond.

2475 Ça fait que c'est un peu le procédé, semblable à des bassins d'épuration municipale. Sauf que là, parce qu'au lieu de traiter des eaux usées domestiques, on traite des matières organiques qui viennent du bois, fondamentalement, qui viennent des résidus de bois dans le procédé, c'est du biologique habituellement qu'on utilise.

2480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame des Affaires municipales, madame Dufour, est-ce que vous avez des informations, vous, sur les traitements dits biologiques?

2485 **PAR Mme DENISE DUFOUR:**

2490 Bon, c'est comme monsieur a dit, j'ai jamais personnellement travaillé dans le domaine de l'assainissement industriel, par contre le procédé, en tout cas le principe d'épuration biologique est, comme monsieur l'a expliqué, c'est qu'on doit alimenter l'eau, apporter un apport en oxygène, pour permettre aux bactéries de travailler, et de faire réduire la matière biodégradable, de sorte que la qualité de l'eau, une fois passée dans le bassin avec l'aération, est de meilleure qualité.

2495 Je croirais, mais je vous dis ça sous toutes réserves, que la nuance qui peut être faite entre les rejets domestiques et rejets industriels, c'est en termes de charge. Habituellement, les rejets industriels sont plus chargés, donc la quantité d'air à mettre, à insuffler dans le système doit être plus important.

2500 Donc habituellement, on va retrouver des systèmes un peu plus sophistiqués que des simples étangs aérés, comme on peut retrouver dans le domaine municipal, compte tenu des charges à traiter.

2505 Mais encore là, je vous dis ça sous toutes réserves, parce que j'ai jamais travaillé en assainissement industriel. Mais le principe de base est le même.

PAR LE PRÉSIDENT:

2510 Quand on dit biologique, ça veut dire qu'on ajoute aussi des bactéries ou certains réacteurs?

PAR Mme DENISE DUFOUR:

2515 Biologique, en fait un traitement biologique, par définition, c'est qu'on travaille avec les bactéries, contrairement par exemple à un traitement physico-chimique où là, on infecte des produits chimiques pour faire décanter la matière avec, en tout cas, un cycle de retour des boues, etc. Ça, c'est physico-chimique.

2520 Et biologique aussi, on peut retrouver ça, mais en fait, biologique, c'est qu'on travaille avec les bactéries pour faire réduire la matière, en insufflant de l'oxygène.

PAR LE PRÉSIDENT:

2525 Monsieur, est-ce que vous avez des questions plus particulières que vous voulez poser
là-dessus? Vous avez l'air à connaître la chimie un peu, la biologie.

2530 PAR M. NOËL GRENIER:

Non, ce qui pourrait nous aider, c'est que le ministère pourrait déposer la description du traitement.

2535 PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2540 Monsieur le Président, sur la compagnie Stone, je demanderais à ce qu'on ne puisse en discuter plus longuement; cette compagnie est sous enquête actuellement et est susceptible d'une poursuite judiciaire. Alors on ne pourra certainement pas déposer quoi que ce soit comme document.

PAR LE PRÉSIDENT:

On va éviter de faire un procès là-dessus, ou d'empêcher un procès d'avoir lieu, s'il y en a un qui peut avoir lieu, on l'empêchera pas.

Est-ce que, votre collègue parlait d'un document qu'il pourrait déposer, est-ce que la définition d'un traitement primaire et biologique, comme pour la Gaspésia, une petite synthèse peut s'établir?

2550

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Pour Gaspésia, on pourra peut-être donner des commentaires sur un traitement biologique en général. Maintenant, je suis pas sûr que les documents, si c'est un document de nature industrielle, ils soient pas couverts par les articles 23 et 24 de la Loi d'accès à l'information.

Mais on pourra vous donner des détails sur le traitement biologique en général. Je pense que c'est ça plutôt la question que de cibler une compagnie.

2560

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans ce cas-là, donnez-le-moi de manière - donnez-moi une page qui définit qu'est-ce que c'est qu'un traitement primaire en général, et on risquera pas de faire avorter un procès ou de se coincer dans une chose.

De toute manière, ça va être utile à la Commission de comprendre bien, au plan industriel, ce qu'est un traitement biologique.

2570

PAR M. STEEVE ST-LAURENT

2575

Peut-être, monsieur le Président, pour compléter, la compagnie Gaspésia, bon, le traitement biologique de chaque papetière peut varier en fonction du type de rejets, parce que les papetières produisent pas nécessairement la même chose, il faut bien comprendre ça.

Bon, il y a des guides généraux qui parlent du traitement biologique en général, qu'on peut appliquer à des types de rejets industriels en particulier. On va parler de traitement aérobique-anaérobique, dépendant du type de nutriment qu'on rajoute, en fonction de la contamination qu'on a. C'est très variable.

C'est pour ça tout à l'heure que ma réponse était pas précise, c'est que c'est très précis et très fonctionnel du type de rejets qu'on a.

RAPPORT PRÉSIDENTIAL

2590 Monsieur!

PAR M. NOËL GRENIER:

O.K. Monsieur le Président, je suis satisfait de la réponse.

2595 J'aurais une autre question, à la page 19, au troisième paragraphe, paragraphe intitulé 6.2.1, "Problématiques reliées à l'exploitation minière":

2600 "D'autres parcs à résidus miniers situés principalement à proximité du Parc de la Gaspésie ont été restaurés d'une façon définitive au cours de la dernière décennie par la mise en place d'ouvrages de renforcement (bermes) des digues de retenue afin de sécuriser le confinement de ces résidus."

2605 Pour nous autres, on vient de recevoir par Internet ça, on n'a pas eu les cartes, est-ce qu'il y a des cartes qui sont reliées à ça, pour situer les parcs de résidus miniers; est-ce que c'est identifié où ils sont, les parcs de résidus miniers?

PAR LE PRÉSIDENT:

2610 À proximité du Parc de la Gaspésie. Vous pouvez les identifier, s'il vous plaît, ou les nommer?

PAR M. NOËL GRENIER:

2615 Oui, précisément, là.

PAR M. GUILDO LAVOIE:

Tout à fait. Steeve!

2620 **PAR M. STEEVE ST-LAURENT:**

Il y a pas de cartes qui situent ces parcs à résidus miniers là, monsieur le Président, mais on peut les fournir, transmettre les localisations de ces parcs à résidus là sans problème.

2625 **PAR M. NOËL GRENIER:**

Est-ce que ça pourrait être déposé?

PAR LE PRÉSIDENT:

2630 Oui. Vous me le déposez ou vous l'envoyez à monsieur?

PAR M. STEEVE ST-LAURENT:

2635 Oui, oui, je pourrais l'envoyer à monsieur sans problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ça vous convient, monsieur?

2640 **PAR M. NOËL GRENIER:**

Ça me convient. J'aimerais mieux le déposer; il peut me l'envoyer, mais j'aimerais qu'il soit déposé.

2645 **PAR M. GUILDO LAVOIE:**

On peut faire les deux (2), monsieur le Président. Vous me donnerez votre adresse tantôt.

2650 **PAR M. STEEVE ST-LAURENT:**

Mais je l'ai pas avec moi ici ce soir.

2655 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous lui envoyez, vous m'envoyez copie, moi je le dépose pour la région. C'est correct? Je le déposerai pas partout au Québec, mais je vas le déposer dans la région, pas de problème.

PAR M. NOËL GRENIER:

2660 C'est parfait.

PAR LE PRÉSIDENT:

2665 Super! On finit d'accord, merci.

PAR Mme MARGRET GRENIER:

2670 Monsieur le Président, est-ce qu'il y a d'autres personnes qui attendent ou est-ce que moi, je peux avoir une deuxième question?

PAR LE PRÉSIDENT:

2675 Je vais vérifier auprès de monsieur Labrecque.

Alors je vous donne une deuxième question, madame!

PAR Mme MARGRET GRENIER:

2680 Bon, il s'agit cette fois d'agriculture, je crois qu'il y a une personne-ressource pour cela ici.

2685 On a vu, dans le dernier numéro de la revue Biobulle, qui est la revue de l'agriculture biologique au Québec, et ce pour la première fois dans leur section "Échos des régions", qui donne des événements, des projets des différentes régions du Québec, pour la première fois la Gaspésie était mentionnée, mais plus en rapport avec le Bas-Saint-Laurent, car il s'agit d'un regroupement des agricultures biologiques de Matane, Rimouski et la Matapédia, qui se regroupent pour travailler ensemble, pour mieux faire connaître leurs produits, ainsi de suite.

2690 Alors la question, c'est: qu'est-ce que le MAPAQ, plus de la Gaspésie vraiment, fait pour encourager et planter l'agriculture biologique?

2695 Je sais qu'on est censé avoir, dans le MAPAQ, ce qu'on appelle un répondant pour l'agriculture biologique pour la Gaspésie.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Est-ce qu'au début de votre intervention, vous m'avez parlé d'aquiculture?

2700 **PAR Mme MARGRET GRENIER:**

Agriculture!

PAR LE PRÉSIDENT:

2705 J'avais compris aquiculture, parce qu'on en a parlé beaucoup. Alors là, je comprenais pas le lien avec l'agriculture biologique.

2710 Bon, du côté du ministère de l'Agriculture, pouvez-vous nous dire ce que fait la région en termes de développement de l'agriculture biologique.

PAR M. GHISLAIN MASSON:

2715 Bonsoir monsieur le Président. C'est sûr que nous avons un responsable qui s'occupe de l'agriculture biologique. Et il y a aussi des gens qui font de l'agriculture biologique. Il y en a qui se sont fait reconnaître comme agriculture biologique.

Il faut comprendre qu'au ministère, le mot agriculture biologique, c'est un mot qu'on pourrait dire, est-ce qu'on pourrait dire normé, mais qui est identifié; on s'appelle pas agriculture

2720 biologique si on répond pas à certaines conditions. Donc il y a certains producteurs qui sont comme agriculture biologique.

2725 Mais je ne suis pas au courant que les gens sont mis directement dans groupe d'agriculture biologique. On a un miel qui est biologique, le seul miel - on a-tu le droit de faire de la publicité - le seul miel au Québec qui est biologique, qui vient d'ici en Gaspésie. Et il y a quelques producteurs en serre, qui sont biologiques. Mais ils ne sont pas regroupés comme une association.

2730 Mais par contre, nous avons ici, en Gaspésie, deux (2) regroupements qui font la commercialisation, qui s'appellent le Bon Goût frais des Îles, pour les Îles-de-la-Madeleine, il faut bien comprendre, et aussi le Bon Goût frais de la Gaspésie. Et plusieurs de leurs produits sont biologiques, et commercialisés.

2735 Et aussi, c'est une marque de commerce qu'on veut avoir ici, et que notre agriculture veut avoir, et c'est une agriculture peu utilisatrice de pesticides et de ces choses-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2740 Dites-moi, est-ce qu'il y a un programme, au ministère de l'Agriculture, pour le développement de l'agriculture biologique?

PAR M. GHISLAIN MASSON:

2745 Comme tel, il n'y a pas de programme pour le développement de l'agriculture biologique, mais il y a une sensibilisation pour faire de l'agriculture biologique. On peut pas dire tel programme, mais si les gens font telle activité, ils peuvent s'adresser à notre programme général d'appui au développement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2750 Et un producteur agricole qui veut travailler en agriculture biologique, est-ce qu'il a droit, comme les autres, à des subventions?

PAR M. GHISLAIN MASSON:

2755 Oui. Tout le monde est agriculteur, mais s'ils veulent faire de l'agriculture biologique, ils doivent respecter un certain cahier de charges, pour faire, dont il y a un label, et il faut qu'ils respectent un cahier de charges.

2760 Dans ce sens-là, on pourrait dire qu'il y a un programme. Je mélangeais tantôt un programme financier, il y a des choses qu'on fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

2765 Donc quelqu'un ne peut pas s'appeler agriculteur biologique s'il s'inscrit pas dans le label identifié au ministère de l'Agriculture pour s'appeler agriculture biologique?

PAR M. GHLISLAIN MASSON:

S'il ne respecte pas un cahier de charges.

2770

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah bon, O.K.

2775

PAR M. GHLISLAIN MASSON:

Il en a certains, il y a quelques producteurs ici qui le font.

D'ailleurs, une des orientations que semble prendre la région, c'est de faire de l'agriculture du terroir, de l'agriculture avec très peu de pesticides, etc., ces choses-là.

D'ailleurs, c'est bien mentionné dans le compte rendu, c'est une agriculture qui affecte très peu, comparativement à d'autres régions, notre sol et notre eau.

2785

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K.

Des sous-questions, madame?

2790

PAR Mme MARGRET GRENIER:

Non, merci beaucoup pour l'information. Et on espère que le ministère va essayer plus fort d'encourager l'agriculture biologique, parce que peu de pesticides, ce n'est pas du tout la même chose.

2795

Bon, c'est ça, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2800

Oui monsieur.

PAR M. GHLAIN MASSON:

Un complément d'information, ça tourne. Et l'école qui est responsable ou qui est le centre d'excellence pour l'agriculture biologique, c'est Saint-Hyacinthe.

La formation, on a deux (2) écoles, au niveau cégep, au niveau collégial, il y en a une à La Pocatière et celle de Saint-Hyacinthe, c'est celle de Saint-Hyacinthe - excusez-moi, c'est celle de La Pocatière qui s'occupe de l'agriculture biologique!

2810

PAR LE PRÉSIDENT:

2815

Je suis content, parce qu'au moment où vous parliez de Saint-Hyacinthe, notre chercheuse Annie, qui est analyste au dossier, me donnait le document suivant: "Centre d'agriculture biologique de La Pocatière", document disponible au Centre d'agriculture biologique de La Pocatière.

J'étais heureux de voir qu'à Saint-Hyacinthe, ils en faisaient aussi, mais...

2820

PAR M. GHISLAIN MASSON:

Non, je me suis trompé.

2825

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va, madame?

2830

PAR Mme MARGRET GRENIER:

2835

Oui. C'est justement ce Centre d'agriculture biologique de La Pocatière qui produit la revue Biobulle. Alors oui, ce qui est très bien.

Alors on remercie beaucoup la Commission de nous avoir écoutés, et on vous remercie également d'être venus à Gaspé. Et on espère vous voir ici même pour écouter les mémoires.

2840

PAR LE PRÉSIDENT:
Pour écouter les mémoires, la route est pas encore établie; vraisemblablement qu'on devrait revenir à Gaspé, mais j'ai pas pris de décision encore formelle sur chaque lieu.

2845

Parce que dans certaines régions où nous sommes allés, nous avons eu parfois quelques remarques qui nous obligent à vérifier si c'est la bonne stratégie, c'est au bon endroit qu'on doit aller, ou si on doit aller ailleurs.

2850

Il me reste à vous inviter à préparer des mémoires, vous êtes de vieux militants donc vous connaissez bien la procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, donc à l'automne il y aura la période des mémoires.

Je vous invite à préparer des mémoires, c'est important pour la Commission de voir l'ensemble et la diversité des points de vue de chacun.

2855 Je vous rappelle aussi qu'il y aura des journées thématiques sur un certain nombre d'objets, je rappelle: les menaces globales le 1^{er} juin à Québec, l'agriculture et ses multiples usages, l'impact de l'agriculture sur la ressource eau le 2 juin, les eaux souterraines le 3 juin, l'approche écosystémique et la gestion par bassin le 4 juin, donc cette première semaine là à Québec. Le Saint-Laurent comme écosystème global et la pollution industrielle, les 9 et 10 juin à Trois-Rivières. Et la semaine suivante, eau et santé publique le 15 juin, la pérennité des infrastructures municipales le 16 juin, partenariat dans la gestion municipale le 17 juin et l'exportation et la commercialisation de l'eau le 18 juin, à Montréal également.

Alors merci beaucoup de votre présence et donc à bientôt.

2865 Merci à chacun des spécialistes, merci à ceux de la région. Les autres, on se retrouve demain soir, chanceux que nous sommes, à Rimouski.

2870 Alors monsieur de l'Agriculture, vous voulez parler un instant, oui?

PAR M. GHISLAIN MASSON:

2875 C'est qu'hier, j'ai pris une question en attente, toute la question de l'embouteillage des eaux, donc j'ai l'information. J'attendais, je pensais que vous étiez...

PAR LE PRÉSIDENT:

2880 Allez-y, c'est le temps! Je l'avais oublié, on m'avait donné un mot de rappel et je l'ai perdu en chemin. Excusez-moi!

PAR M. GHISLAIN MASSON:

2885 Donc c'est au sujet de l'usine de Newport, spécifiquement l'usine de Newport, j'ai vérifié auprès de mon ministère, les gens qui sont responsables de ce dossier, l'appellation qui devra être utilisée pour l'usine de Newport, c'est de l'eau traitée, parce que les gens nous ont dit que c'était une eau traitée des aqueducs, etc., contrairement à l'eau de source ou l'eau minérale, qu'ils auraient pu utiliser.

Les exigences qu'on a face au promoteur: le promoteur doit fournir des analyses physico-chimiques provenant d'un laboratoire agréé par le ministère de l'Environnement, comme

2895 on a parlé hier; les plans des installations de l'usine; un spécimen ou un exemple de l'étiquette de chacun des formats commercialisés au Québec, pour en vérifier la conformité.

2900 2905 Et enfin, le MAPAQ vérifie les installations en rapport avec l'innocuité du produit, avant le début des productions, donc on donne un O.K., allez-y. Prélève des échantillons d'eau du réservoir et de l'embouteilleuse pour chacun des formats. Il fait des analyses microbiologiques, dosage de l'uranium, du bromate si c'est une eau qui est traitée par ozone, et du gaz carbonique s'il y a lieu.

2910 Et ensuite, il donne une autorisation de conformité pour le départ de la production. Donc on agit sur deux (2) endroits, sur l'appellation et sur la qualité du produit.

2915 Et je pourrai déposer aussi le Règlement sur les eaux embouteillées.

PAR LE PRÉSIDENT:

2920 2925 Ça, on l'a déjà, oui. Merci.

Alors jusqu'à la dernière minute, alors donc merci aux spécialistes des différents ministères et des présences en région. Nous autres, monsieur Meunier, on se retrouve demain soir à Rimouski.

2930 2935 Merci bien et à bientôt!

2940 Je soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2945 FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.